RAPPORT FINAL

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE A LA JUSTICE ET A LA SECURITE DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU MALI.

Bamako, 31 Juillet, 2018

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 3
REMERCIEMENTS 5
RESUME EXECUTIF 6
INTRODUCTION 11
I. RAPPEL DU CONTEXTE ET BUT DE L'EVALUATION 12
1.1. Programme/ Descriptif de l'objet d'évaluation 13
1.2. Objectifs et champs d'action de l'évaluation 14
1.2.1. Objectif général 14
1.2.2. Objectifs Spécifiques 14
1.3. Résultats attendus 15
II.METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION 15
2.1. Méthode qualitative 15
2.2.1. Revue documentaire 16
2.2.2. Outils de collecte de données 16
2.2.2.1. Guide d'entretien individuel semi-structuré 16
2.2.2.2. Guide de focus group de discussion 16
2.2.2.3. Guide de récit de vie centrée 17
2.2.3. Sources d'émission de données : 17
2.2.4. Cadre d'échantillonnage : 17
2.2.5. Contrôle qualité des données : 17
2.2.6. Déroulement de la mission 18
2.2.7. Population cible 19
2.2.8. Considérations éthiques : 19
2.2.9. Lieu et période de l'évaluation 19
2.2.10. Difficultés rencontrées 19
2.2.11. Limites de l'évaluation 19
IV. RESULTATS OBTENUS PAR L'EVALUATION 20
4.1. Résultat 1 : Renforcement du système judiciaire pour une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice. 20
4.1.1. Produit 1.1 : Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place 20
4.1.1.5. Quels progrès spécifiques peut-on mettre en évidence dans la fourniture de services aux survivantes par le système judiciaire, la Police, Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale et autres acteurs de la chaine pénale après leur renforcement de capacités ? 22

4.1.1.6. Mesures prises au niveau judicaire en faveur de l'assistance et la protection des droits des survivantes des VBG 22

4.1.2. Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale sont renforcées 23

- **Nouvelles connaissances, compétences acquises par les Magistrats et parajuristes formés** . 24

4.2. Résultat 2 : Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et sécurité 24

4.2.1. Produit 2.1 : Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et à la sécurité 25

4.2.2. Produit 2.2 : Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG 30

4.3. Résultat 3 : Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale 31

4.3.1. Produit 3.1 : Les outils et instruments de référence en matière de femmes, paix et sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre sont opérationnels. 31

4.3.2. Produit 3.2. : Les acteurs clés dans le processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes, paix et sécurité et les mettent en pratique notamment dans les mécanismes de justice transitionnelle et de RSS 34

4.4. Critères d'évaluation 41

4.4.1. Pertinence du projet 41

4.4.2. Effectivité 43

4.4.2.1. Principaux facteurs favorisant l'atteinte ou la non atteinte des résultats escomptés 43

4.4.2.2. A quel point peut-on dire que les systèmes de planification, suivi et présentation de rapports a fonctionné ? 45

4.4.3. Durabilité du projet 46

4.4.4. Efficience 47

4.4.5. Participation au projet 50

4.4.6. Apprentissages 51

CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS 52

Conclusion 52

Recommandations 52

BIBLIOGRAPHIE 54

ANNEXES 56

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE2C	Audit d'Expertise Comptable et Commercial
AJM	Association des Juristes du Mali
APDF	Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes
AMDH	Association Malienne pour la Défense des Droits de l'Homme
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
CEDAW	Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes des Nations-Unies
CNRSS	Commissariat National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité
CRSS	Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité
CSS	Centre du Secteur de la Sécurité
CVJR	Comité, Vérité, Justice, et Réconciliation
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
FAFE	Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant
GBVIMS	Gender-Based, Information, Mangement System
GMS	Groupement Mobile de Sécurité
GFP	Global Focal Point for Police, Justice and Corrections
GPI2	Gender Promotion Initiative 2
GREFFA	Groupe de Recherche, d'Etude, de Formation- Femme Action
IMC	International Médical Corps
MAA	Mouvement Armé des Arabes
MJ	Ministère de la Justice
MPTF	Ministère Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
MOC	Mécanismes Opérationnels de Coordinations
MUNISMA	Mission des Nations- Unies pour le Mali
ODI Sahel	Organisation pour un Développement Intégré au Sahel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
PAN	Plan d'Action National
PBF	Global Focal Point For Police, Justice and Corrections
PBSO	Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix des Nations-Unies
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFEF	Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille

PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PU-RSJ-MOA	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord
RCI	Rapport de Conception Initial
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO
RM	République du Mali
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
TMC	Toumanion's Management Consulting
UNICEF	United Nations Children Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
VBG	Violences Basées sur le Genre
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement les Agences Onusiennes (ONU-Femmes, UNFPA, MINUSMA) pour leur appui et la confiance placée en notre équipe pour la réalisation de cette évaluation.

Nous exprimons également notre sincère reconnaissance aux ministères concernés (PFEF, Sécurité, Santé, Justice) et aux ONG partenaires (WILDAF, APDF, GREFFA, AMDH…) pour leur disponibilité.

Nous exprimons notre gratitude aux membres du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité, de la Commission Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, et de la Commission, Vérité, Justice et Réconciliation

Nos remerciements vont aussi :

- Aux femmes leaders des différentes régions concernées par le projet pour leur disponibilité et leur accompagnement dans la réalisation de cette étude ;
- Aux bénéficiaires (survivants) pour avoir livré leurs expériences et attentes par rapport au projet.

RESUME EXECUTIF

Le projet conjoint (ONU-Femmes, UNFPA, Minusma) a permis d'apporter des réponses auprès des femmes/filles victimes des violences basées sur le genre. L'adoption de stratégie multi-acteurs dans un contexte de post-crise a contribué à la réalisation des activités et d'aboutir à des résultats.

L'analyse des axes d'intervention du projet et des critères classiques d'évaluation (pertinence, effectivité, efficience, durabilité, participation) a permis d'identifier les succès, les contre-performances et les défis à relever pour des interventions futures.

Les principaux résultats obtenus par le projet sont les suivants :

Résultat 1 : Renforcement du système judiciaire pour une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.

De façon globale, le projet a permis de renforcer le cadre légal et institutionnel en matière d'assistance et de protection des droits des victimes. C'est ainsi que la dénonciation des cas de VBG a augmenté de façon importante. A titre d'exemples, selon Wildaf parmi 47 cas de plaintes se trouvant devant les tribunaux à Tombouctou. 37 ont été délocalisés à Bamako pour être entendus. En outre le projet a consolidé la synergie d'action entre les différents acteurs dans le cadre de la prévention et la prise en charge des cas de victimes.

Dans le cadre de l'accès des victimes de VBG aux tribunaux, l'évaluation note que le projet a contribué à la formation des acteurs du système judiciaire pour une meilleure offre de services. Le pourcentage des cas de VBG portés au niveau de la justice est passé de 1% à 13,72%. Le projet a formé 160 acteurs de la chaîne pénale sur le genre et les VBG liées au conflit à Gao et à Tombouctou.

Des stratégies de prévention et lutte contre les VBG ont été proposées et fournies par 100 hauts cadres de la police et de la justice au cours de 2 ateliers de réflexion.

L'approche d'intervention des acteurs de la chaîne pénale a été améliorée et l'évaluation note un début de changement. Le projet a permis d'amélioration l'approche d'intervention des acteurs de la chaine pénale (Écoute, Approche Genre…).

Sur le plan de l'assistance et la protection des femmes victimes, l'implication et la participation de certains acteurs (police, société civile, justice, ONG, parlementaire…) ont eu comme effets l'émergence d'une dynamique positive de protection, de prise en charge et d'accompagnement des victimes.

Malgré ce dynamise positif, des contraintes persistent. La lenteur des tribunaux, l'insuffisance de volonté politique et la question de l'insécurité constituent des blocages.

Par ailleurs la présence de l'Etat, la mise en application effective de l'accord pour la paix et la réconciliation, la mise en place de la justice transitionnelle imprégnée des réalités locales restent des défis à relever.

Résultat 2 : Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et sécurité

Le renforcement des services de prise en charge par le projet et ses partenaires a facilité l'amélioration significative du recours des survivantes aux centres de santé. Selon le rapport annuel du Bulletin « Stop aux Violences Basées sur le Genre », « **92% »** des survivantes ont bénéficié de soins de santé. Quant au soutien familial et communautaire auprès des victimes de VBG le rapport annuel Bulletin Stop aux Violences Basées sur le Genre**, « 89,67% »** des survivantes ont été intégrées dans leur famille et dans leur environnement social. « 100**% »** des survivants identifiés ont reçu un soutien psychologique, « 16% » des victimes ont bénéficié d'assistance juridique[1].

La prise en charge psycho-sociale à travers les techniques de psycho thérapie individuelle ou de groupes a permis d'alléger les souffrances et d'insérer les survivantes dans le tissu social. Ainsi, les sensibilisations réalisées à travers les radios de proximité et la télévision nationale ont permis d'améliorer le niveau de connaissance et de faciliter l'orientation des survivantes vers les services de prise en charge.

Concernant la disponibilité des services de prise en charge (légal, psychosocial, médical, économique), la formation du personnel de santé a été une opportunité pour améliorer les conditions d'accueil et de protection des victimes reçues dans les centres. Le renforcement des acteurs de la prise en charge psychosociale a permis de consolider davantage les acquis à travers des paquets de services divers (jeux de simulation, conseils pratiques,).

Quant à l'appréciation des victimes sur les services (psychosocial, médical et légal), la sensibilisation, l'existence du numéro vert et sa vulgarisation, la référence inter-institutionnelle ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique.

Un des points faibles de la prise en charge médicale est le retard consommé par certaines femmes victimes de violences sexuelles, par crainte de ne pas être stigmatisées. La réponse juridique reste l'un des problèmes épineux du projet.

Malgré, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des zones rurales. Le contexte sécuritaire, l'éloignement des zones d'intervention, l'inaccessibilité des services ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes/filles.

[1] Rapport annuel 2017, Bulletin Stop aux Violences Basées sur le Genre

Résultat 3 : Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale

Le projet a contribué à la vulgarisation des outils et instruments de référence en matière de femmes, paix et sécurité pour une meilleure appropriation. La traduction de la résolutions 1325 et autres résolutions ont été traduites en langues locales (Bamanan, Peulh, Sonrhaï et Tamasheq)en et diffusées plusieurs fois par les radios de proximité. Ces initiatives ont permis d'améliorer le niveau de connaissance des femmes sur leur droit ainsi que leur rôle dans la consolidation de la paix.

La mise en œuvre du PAN 1325 à travers des formations et sensibilisations auprès des organisations féminines, des organisations locales a contribué à renforcer les connaissances des femmes sur l'accord pour la paix et la réconciliation. Un nouveau dynamisme s'est installé notamment chez les femmes dans les capitales régionales en termes de participation aux négociations et médiations des conflits.

Les acteurs dans le processus de paix au Mali (CVJR, RSS, DDR…) ont bénéficié de l'appui du projet pour la prise en compte du genre dans les instances de décision.

L'évaluation note que :

- Au niveau de la CNRSS, Sur 45 membres, seulement 4 sont femmes
- Au niveau de la CVJR, sur 25 commissaires, 5 sont des femmes. Sur 14 chargés de mission, 3 sont des femmes. Sur 6 présidents d'antenne régionale, il y a une seule femme.
- Au niveau du CNDDR, sur 33 commissaires, 32 sont des hommes et une femme.

Les femmes membres des organes de CVJR, RSS et DDR participent à la planification et à la mise en œuvre des activités. Elles contribuent à la prise en compte du genre dans les politiques, les programmes d'intervention mais aussi les stratégies permettant de renforcer le processus de la consolidation de la paix.

En termes de mécanismes prévus pour l'accord pour l'accord pour la paix et la réconciliation intégrant la dimension genre, le projet a contribué à la création d'une sous-commission genre à la CVJR et la mise en place d'une conseillère à la CNDDR dont 67% des résultats atteints.

La réalisation des actions dans le cadre du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) par le MPFEF a permis de créer des économies d'échelles, de contribuer à la redynamisation des marchés locaux et de favoriser la cohésion sociale.

En somme, le contenu du plan d'action 1325 reste méconnu par certaines femmes notamment celles vivant dans les communautés reculées (cercles, communes et villages). A cause de l'insécurité, les femmes rurales n'ont pas bénéficié d'intervention suffisante de la part des ONG partenaires.

Par ailleurs dans le cadre de l'accès au fonds, l'analphabétisme, le manque de transparence parfois et l'inexpérience des femmes à concevoir des dossiers d'appels d'offre ont été des freins.

L'analyse des critères d'évaluation permet de conclure :

- ✓ **Pertinence**

Le projet a été un moyen appréciable pour résoudre les objectifs visés. Il a permis de mieux répondre aux besoins des communautés grâce à l'ancrage local et l'expertise des partenaires de mise en œuvre. Le projet s'inscrit dans la Politique Nationale Genre du gouvernement et est conforme aux conventions signées en la matière par le Mali.

L'augmentation des dénonciations et l'évolution du nombre de plaintes déposés à la justice qui est passé de 7 à 157 cas en fin de projet, prouvent un début de changement de la situation même si des efforts restent encore à faire car le travail est énorme et demande du temps.

- ✓ **Effectivité**

L'élaboration d'un draft de loi contre les VBG, la formation des acteurs de la chaîne pénale, l'élaboration du plan d'action de la police nationale pour la lutte contre les violences basées sur le genre 2018-2020, l'existence et la vulgarisation de la ligne verte 80 333 sont autant de performances du projet.

En outre, la mise en place des unités d'appui familial au niveau de la police, des comités de veilles, des clubs anti-VBG (groupement jeunes leaders à Gao) dans les communautés ont été des valeurs ajoutées du projet.

Concernant le système de suivi-évaluation, l'instauration d'un système de communication interactif (utilisation des réseaux sociaux pour faciliter l'échange entre les acteurs) a contribué à la mise en œuvre des activités.

L'instabilité des agents des services techniques de l'Etat, la complexité et la lourdeur administrative, le retard dans le recrutement du coordinateur du projet ont été des éléments qui ont joué négativement sur la réalisation des activités à temps.

L'insécurité demeure aussi un frein dans les missions de suivi et d'évaluation du projet.

- ✓ **Durabilité du projet**

La collaboration entre acteurs, la mise en place des centres prise en charge des VBG, la décentralisation de la ligne verte (Bamako, Gao, Sikasso) et la nomination des points focaux genre dans toutes les unités de la police constituent des mécanismes pour pérenniser les actions entreprises.

Le financement et la prise en charge des VBG par des acteurs non étatiques pourraient constituer des freins à long termes. Il est important que l'Etat joue son rôle de leadership, en mobilisant des ressources nationales pour la continuité des actions.

✓ Efficience

Le bon fonctionnement du cadre de concertation a permis de contribuer à l'avancement en apportant des mesures correctives aux aspects moins fonctionnels. Pour produire des services à moindre coût, les agences Onusiennes ont fait des réalisations directes (formation, élaboration des TdR…). Il s'agit des réalisations qui ont été effectuées sans passer par d'autres services ONG, associations)

L'évaluation note que la collaboration inter-institutionnelle a permis de mettre en place une stratégie proactive dans le référencement des victimes pour bénéficier de solutions appropriées.

✓ Participation au projet

Dès la conception du projet, les besoins des femmes ont été identifiés dans les zones concernées. Des actions cohérentes et pertinentes par le biais de la participation des organisations de la société civile et du gouvernement du Mali ont été réalisées auprès des bénéficiaires.

✓ Apprentissage

Grâce au projet, il y a une prise de conscience chez les victimes de VBG et les leaders communautaires pour prévenir les violences sexuelles. Le projet a permis de s'installer une dynamique positive dans l'orientation et de la prise en charge des survivantes au conflit.

Recommandations

Au niveau des partenaires

Vu la complexité de la question des VBG, les partenaires doivent continuer avec le renforcement des capacités des acteurs étatiques pour une meilleure réponse.

Les procédures des partenaires techniques et financiers doivent être plus souples et mieux adaptées aux réalités du terrain.

Au niveau de l'Etat

Le processus de recours et d'accès à la justice des victimes n'est possible que par la présence effective de l'Etat sur l'ensemble du territoire :

- L'Etat doit garantir la sécurité et l'accompagnement des victimes mais aussi l'ensemble des acteurs habilités à faire la prise en charge, l'égalité d'accès et de traitement sans distinction de rang ou de statut social.
- L'Etat doit affirmer son leadership et faire des VBG une question centrale au Mali (positionner les VBG dans un service précis).
- L'Etat, dans sa politique de l'action humanitaire ne doit pas être tributaire des finances extérieures pour des raisons de durabilité et de souveraineté. Un fond autonome, national doit être dédié à cette question.
- L'Etat doit renforcer son partenariat avec les autres institutions intervenant pour faciliter l'échange des données pour une meilleure coordination des actions.

Au niveau de la justice

Une crise comme celle que le Mali vienne de traverser, déstabilise les institutions et fragilise le rôle de la justice garant des libertés. Pour pallier à cette insuffisance, il est nécessaire de réhabiliter la justice pour qu'elle soit plus proche des justiciables. Pour ce faire, il faudra :

- **L'écoute** des victimes, de toutes les victimes dans un cadre sécurisé et anonyme.
- Au-delà de l'écoute, de l'enregistrement des plaintes, la justice doit situer les responsabilités et **sanctionner** les coupables.
- Après une telle crise et dans un contexte de vulnérabilité, les victimes ont besoin de **réparation** (financière, sociale, psychologique et médicale) pour faire face aux aléas de la vie.

Ce dispositif juridique ne sera possible que si l'ensemble de la chaine pénale et des para juristes sont formés, sensibilisés et outillés dans la prise en compte du genre en matière de réconciliation post conflit.

La mise en place d'une justice transitionnelle, imprégnée des réalités locales et impliquant les acteurs locaux est un élément essentiel pour une paix durable.

Au niveau des victimes et de la société

Les victimes doivent être au centre du processus de réconciliation. La prise en compte de leur souffrance et leur réinsertion passe aussi par la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs sociaux. Pour ce faire, il est important de continuer à mobiliser les chefs religieux, les chefs coutumiers, les notables, l'ensemble des couches sociales pour épauler et encourager les victimes à parler et déposer plaintes. Ils peuvent servir de relais entre les victimes et les structures de justice.

INTRODUCTION

La crise de 2012 a eu un impact négatif sur la situation des femmes et des filles. Plusieurs rapports attestent la dégradation de la condition féminine, la violation des droits humains qui ont pris la forme de viols, d'actes de tortures, d'agressions sexuelles, physiques, d'humiliation,

de violences psychologiques… A titre d'exemples, de janvier à novembre 2017, **2.709** cas de VBG ont été rapportés par le GBVIMS parmi lesquels, 96% des survivants sont des femmes et des filles. 44% des cas sont des violences sexuelles.[2]

C'est dans ce contexte d'insécurité récurrente, de désordre que les entités des Nations- Unies (ONU Femmes, UNFPA, MINUSMA) ont mis en place le ***« projet d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées à la justice et à la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali ».***

La présente évaluation met en relief les réponses apportées par les différents acteurs impliqués dans le processus. Le rapport détaille les résultats obtenus, les effets produits et les changements observés dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de VBG.

L'évaluation s'est basée surtout sur les entretiens menés auprès de différents acteurs (stratégiques, opérationnels, bénéficiaires) impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet. Une revue détaillée sur la question et une analyse des rapports produits par différentes organisations a été effectuée. Le travail de terrain réalisé par l'équipe de consultants a aussi permis de constater les réalisations faites.

Le présent rapport est divisé en six (6) parties :

- Contexte et justification et d'étude
- Démarche méthodologie
- Revue documentaire
- Résultats obtenus
- Conclusions et Recommandations
- Annexes

I. RAPPEL DU CONTEXTE ET BUT DE L'EVALUATION

Avec une population estimée à environ 18,2 millions d'habitants, majoritairement féminine (50,4%), le Mali est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique de l'ouest. Cet état de pauvreté se

[2] Source cluster VBG, Bulletin VBG « A BANNA » juillet 2017

caractérise en partie par un faible accès des populations aux services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, et surtout l'accès à la justice. Cette limitation de droit humains, s'est exacerbée par une crise politico sécuritaire déclenchée en 2012 ; l'on retient que la crise politico/sécuritaire a eu des répercussions négatives sur la condition des femmes et des filles dans tout le pays et particulièrement dans les régions occupées. Ainsi, Plusieurs milliers de personnes, en majorité des femmes et des enfants, fuyant les exactions, se sont déplacées vers les zones les plus sécurisées du pays et vers certains pays voisins du Mali. Ce désordre migratoire, combiner à l'effondrement de l'appareil étatique (justice, police etc.), ont encouragé davantage la violence basée sur le genre à l'égard des femmes, et des filles. Avec la normalisation de la situation, matérialisée par l'enclenchement du processus de mise en place des organes post conflit (CVJR, CNRSS, CVJR), ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA ont initié le "projet d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées à la justice et à la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali, Le projet a essentiellement porté sur la promotion des droits des femmes affectées par le conflit, le renforcement de capacités de l'appareil judiciaire en matière de violences sexuelles et basées sur le genre (VBG) liées au conflit, les sensibilisations communautaires sur la protection et l'accès des femmes à la justice et à la sécurité, et la mise en œuvre des normes et standards sur les femmes, la paix et la sécurité dans le processus de consolidation de la paix en cours au Mali. Afin d'apprécier les résultats atteints par le projet, ONU Femmes a lancé le présent processus pour l'évaluation finale du dit projet.

C'est dans ce contexte qu'un cabinet/bureau d'étude a été recruté pour une évaluation finale du projet dans le but d'estimer le niveau des indicateurs conformément aux produits et aux résultats attendus. Aussi, elle permettra d'éclairer l'équipe de mise en œuvre sur le progrès vers les objectifs planifiés d'une part, et d'autre sur les décisions idoines pour une consolidation des acquis et l'exécution de projets futurs de même nature. En fin, elle permettra de faire des recommandations stratégiques pour la consolidation des acquis et d'établir une base de référence pour les interventions futures.

1.1. Programme/ Descriptif de l'objet d'évaluation

Avec un budget total d'environ **1, 498,310**$, financé par le PBF, le projet a été planifié pour une durée de 18 mois allant de janvier 2015 à juin 2016, avec une extension jusqu'à décembre 2017.

En termes de collaboration, les différents volets du projet ont été exécutés à travers des partenariats de divers types.

Pour la couverture géographique, le projet est mis en œuvre dans les localités ci-après : Tombouctou, Gao, avec certaines interventions également à Ménaka et Taoudéni.

Les activités entreprises dans le cadre du présent projet sont de diverses natures, et visent l'atteinte des résultats planifiés. Ainsi, parmi les activités, l'on peut citer entre autres le renforcement de capacités des organes de la justice, la promotion de l'accès des femmes à la justice, le plaidoyer pour la prise en compte des victimes de VBG liées au conflit dans le

processus de justice transitionnelle et l'élaboration du Plan d'Actions National sur la Résolution 1325. Il convient de rappeler que le projet a visé 3 principaux résultats, comme indiqué ci-dessous :

<u>Résultat 1 :</u> Le système judiciaire est renforcé pour une lutte efficace contre les violences liées aux conflits et l'accès des victimes à la justice

- ✓ Produit 1.1 : Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place.
- ✓ Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées.

<u>Résultat 2</u> : Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et à la sécurité

- ✓ Produit 2.1 : Les services de prise en charge holistique sont renforcés pour une assistance holistique des victimes et leur accès à la justice et à la sécurité.
- ✓ Produit 2.2 : Des mécanismes communautaires sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG.

<u>Résultat 3</u> : Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont appliquées dans le processus de paix au Mali

- ✓ Produit 3.1 : les outils et les instruments de référence en matière de paix et de sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi de leurs mises en œuvre sont opérationnels.
- ✓ Produit 3.2 : Les acteurs du processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes, paix et sécurité, et les mettent en pratique notamment dans le mécanisme de la justice transitionnelle et la réforme du secteur de la sécurité.

1.2. Objectifs et champs d'action de l'évaluation

1.2.1. Objectif général

L'objectif général de cette mission est de réaliser une évaluation finale du projet en analysant l'ensemble du paquet d'activités mis en œuvre par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA et leurs partenaires dans les régions de Tombouctou, Gao et le District de Bamako.

1.2.2. Objectifs Spécifiques

De manière spécifique, l'évaluation a permis de :

- ✓ Faire une analyse complète de l'approche d'intervention en termes d'efficacité et de pertinence, de durabilité, de participation et de pilotage ;
- ✓ Soulever les nouveaux questionnements intervenus durant la mise en œuvre et les solutions proposer en termes de réponse ;
- ✓ Analyser le niveau des indicateurs du projet en comparaison avec les planifications faites, et dégager une note d'analyse sur les raisons de cette performance/contreperformance qui permettront de mettre clairement en évidence les évolutions enregistrées sur les indicateurs ;

- ✓ Apprécier la cohérence dans la méthode d'intervention du projet ;
- ✓ Analyser le début de l'impact du projet ;
- ✓ Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques pour améliorer les interventions futures ;
- ✓ Faire des recommandations pour des projets similaires.

1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette évaluation finale sont :

- ✓ Une analyse complète de l'approche d'intervention en termes d'efficacité et de pertinence, de durabilité, de participation et de pilotage est faite,
- ✓ Les nouveaux questionnements intervenus durant la mise en œuvre sont soulevés et les solutions apportées en termes de réponse sont analysées ;
- ✓ Le niveau des indicateurs du projet en comparaison avec les planifications faites est analysé, et une note d'analyse sur les raisons de cette performance/contreperformance qui permettront de mettre clairement en évidence les évolutions enregistrées sur les indicateurs est dégagée ;
- ✓ La cohérence dans la méthode d'intervention du projet est analysée ;
- ✓ Le début de l'impact du projet est analysé ;
- ✓ Les leçons apprises et les bonnes pratiques pour améliorer les interventions futures sont documentées ;
- ✓ Des recommandations pour des projets similaires sont faites.

II.METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION

Pour la mise en œuvre de l'évaluation, le cabinet TMC a adopté une méthode participative et itérative dans les différentes zones pour collecter les données auprès des acteurs.

La méthode qualitative a été essentiellement utilisée pour recueillir les informations auprès des bénéficiaires, des acteurs de mise en œuvre et des bailleurs de fonds. La revue documentaire a été réalisée pour compléter les données qualitatives.

2.1. Méthode qualitative

Elle a consisté à réaliser des entretiens individuels semi-structurés, des focus groups de discussion, des récits de vie centrée et des observations auprès des groupes cibles de l'évaluation. L'étude a permis d'évaluer les résultats, les effets et le début d'impacts du projet. Pour ce faire, l'analyse des questions clés ainsi que les critères d'évaluation (pertinence, effectivité, efficience, durabilité, participation et apprentissage) a été faite par les consultants.

L'intérêt d'adopter la méthode qualitative était d'avoir des informations approfondies permettant d'analyser le partenariat dans la mise en œuvre, d'identifier les difficultés observées, les leçons apprises et de reformuler des recommandations concrètes pour l'accès des femmes victimes de VBG à la justice et à la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali.

2.2.1. Revue documentaire

L'examen critique de la documentation fournie par les agences Onusiennes et les ONG partenaires de mise en œuvre a été fait de manière transversale durant la période de la mission. Dans le but de trianguler les données relatives aux VBG, les consultants ont consulté et examiné d'autres sources de documentation. L'exploitation des sources audio et image a été faite sur internet. La revue documentaire a permis de collecter également les données chiffrées dans le but de soutenir des passages du rapport.

Le bien bien-fondé de réaliser un examen critique de la littérature sur les VBG dans le cadre de cette mission s'explique par la diversité des intervenants ainsi que des sources de documentation. Elle a permis de construire des scénarios pour mieux comprendre l'état de la situation.

2.2.2. Outils de collecte de données

Les outils de collecte d'information utilisés sont les suivants :

2.2.2.1. Guide d'entretien individuel semi-structuré

Plusieurs guides ont été élaborés en fonction des acteurs clés pour mieux adapter et ajuster les questionnements. Les guides d'entretiens semi-structurés ci-après ont été élaborés et administrés :

- Guide d'entretien semi-structuré avec les bailleurs de fonds
- Guide d'entretien semi-structuré avec les acteurs de la chaîne pénale
- Guide d'entretien semi-structuré avec les fonctionnaires des centres de prises en charge holistique
- Guide d'entretien semi-structuré avec les ONG et acteurs de mise en œuvre
- Guide d'entretien semi-structuré adressé aux leaders communautaires
- Guide d'entretien semi-structuré adressé aux bénéficiaires.

2.2.2.2. Guide de focus group de discussion

Un seul guide de focus group de discussion a été administré auprès des groupements féminins, femmes leaders et femmes membres de la case de la paix dans les différents sites d'investigation. Avec ces acteurs, les thématiques de discussion ont porté sur les points suivants :

- Accès des survivantes/victimes à la justice et sécurité
- Evaluation des mécanismes communautaires pour la prévention et la lutte contre l'impunité des VBG
- Niveau de connaissance sur les outils et instruments de référence en matière de femmes paix et sécurité
- Prise en compte du genre dans les mécanismes de justice de transition et la réforme du secteur de sécurité.

2.2.2.3. Guide de récit de vie centrée

Cet outil a été adressé aux survivantes/victimes de VBG ayant bénéficié d'une prise en charge. Il a permis de retracer l'itinéraire de la prise en charge et de mesurer le niveau de satisfaction, les difficultés rencontrées et les attentes.

Les thématiques abordées avec les femmes/filles victimes de VBG sont les suivantes :

- Itinéraire de prise en charge
- Types de prise en charge bénéficiés (prise en charge médicale, psychosociale, légal…)
- Conditions de la prise en charge
- Niveau de satisfaction/ difficultés
- Estime de soi
- Attentes

2.2.3. Sources d'émission de données :

La collecte des données a été effectuée auprès des ONG partenaires de mise en œuvre. Progressivement, les rapports d'activités (trimestriel et annuel) ont été demandés auprès de chaque acteur de mise en œuvre.

2.2.4. Cadre d'échantillonnage :

Pour la collecte des informations qualitatives, nous avons adopté un échantillonnage de type raisonné. Les participants à l'enquête étaient choisis en fonction des questions évaluatives.
Dans chaque région d'investigation, l'équipe de collecte prenait attache auprès des ONG partenaires pour un meilleur ciblage des personnes à interroger.

Tableau N° 1: Récapitulatif de l'échantillon

Zones de collecte	Nombre entretien individuel	Nombre de focus group	Nombre de récit de vie centré
District de Bamako	14	1	
Tombouctou	9	1	
Gao	19		1
Total	42	2	1

NB : il faut noter sur 30 entretiens prévus initialement, 42 ont été réalisés. Un (1) récit de vie a été réalisé contre 3 initialement prévus.

2.2.5. Contrôle qualité des données :

Le contrôle qualité des données a été fait à deux niveaux. Sur le terrain, les chefs d'équipes avaient la responsabilité de tenir les séances de débriefing journalier en collaboration avec les autres membres de l'équipe de collecte. Cette stratégie avait pour but d'échanger sur les informations générales recueillies, d'identifier les points forts et faibles et proposer des solutions pour l'atteinte des résultats. D'une manière progressive, les chefs d'équipes faisaient l'état d'avancement des saisies des prises de notes et assuraient la sauvegarde des fichiers audio sur les ordinateurs.

Après la phase terrain, le consultant principal a établi une base de données de tous les fichiers audio des entretiens et focus group ainsi que ceux transcrits. Un système de protection a été adopté pour éviter que d'autres personnes extérieures du cabinet ne puissent accéder aux données collectées ainsi que les résultats produits.

2.2.6. Déroulement de la mission

Phases	Activités menées
Phase I : Elaboration et validation du rapport de conception initiale	Le RCI a été élaboré en prenant en compte les questions d'évaluation et soumis à ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA. Au siège d'ONU Femmes, les observations et suggestions faites ont fait l'objet de présentation en présence des consultants principaux du cabinet TMC. Au cours dudit atelier, des clarifications ont été apportées aux différentes questions posées par les consultants. La liste des acteurs ainsi que la documentation du projet ont fait l'objet d'une demande de la part du cabinet TMC. La version finale validée du RCI a été soumise à ONU Femmes.
Phase II : Elaboration des outils de collecte	La deuxième étape de la mission a consisté à l'élaboration des outils de collecte en se conformant au RCI. Ils ont été soumis à l'ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA pour validation. Les observations et suggestions faites ont été prises en compte par le cabinet TMC avant la reproduction des outils.
Phase III : Collecte des données	Une formation de 3 jours dont 2 jours de formation in situ et 1 jour de prétest a été réalisée. Durant la formation, les équipes de collecte ont procédé à la lecture expliquée et à la traduction en langue pour une meilleure compréhension. Une équipe de collecte a été dédiée à chaque région. Les équipes du Nord étaient constituées de binôme. Pour le district de Bamako, 4 personnes dont 2 hommes et 2 femmes ont fait la collecte. La collecte a duré 15 jours.
Phase IV : Saisie, Traitement et Analyse des données	Les prises de notes effectuées lors des entretiens individuels et focus groups de discussion ont été saisies et complétées par la transcription de quelques fichiers audio (enregistrement). Lors du processus, nous avions fait une vérification des données saisies avant de les organiser en catégorie (thèmes). L'analyse thématique a été adoptée pour produire des résultats. Pour soutenir les analyses, des verbatims ou des citations des enquêtés ont été utilisées.
Phase V : Production du rapport draft	Les résultants produits ont été soumis à ONU Femmes, UNFPA et MINUSMA et ses partenaires pour validation.

2.2.7. Population cible

Les données ont été collectées auprès des:

- Bénéficiaires (hommes et femmes)
- Femmes et filles victimes de VBG
- Groupement féminins (femmes leaders, membres de la case de la paix…)
- Collectivités territoriales
- Acteurs de la chaîne pénale (magistrats, avocats, police, gendarmerie)
- Agents des services techniques de l'Etat (DRPFEF, Service du développement social, Hôpitaux régionaux…)
- RSS, DDR, CVJR
- Personnel des ONG partenaires (Wildaf, AMDH, APDF, …)
- Personnel des agences des Nations Unies (Minusma, UNFPA, ONU Femmes)

2.2.8. Considérations éthiques :

Avant d'aller sur le terrain, une fiche de consentement éclairé a été élaborée et expliquée aux enquêteurs. Lors de la phase de collecte, les enquêteurs prenaient le maximum de temps pour chercher l'adhésion volontaire des participants à l'enquête. Les entretiens ont été enregistrés avec le consentement des enquêtés. Les mesures de protection de l'anonymat et de la confidentialité ont été prises en amont.

2.2.9. Lieu et période de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée sur la période Mai-Juillet 2018 dans les régions de Tombouctou, Gao et le District de Bamako.

2.2.10. Difficultés rencontrées

Les équipes de collecte ont été confrontées aux difficultés suivantes :

- La mobilisation des acteurs a été parfois difficile compte tenu du mois de carême.
- A Tombouctou et Gao**,** l'insécurité a parfois joué sur le bon déroulement des activités de collecte.
- Bamako, l'inaccessibilité de certains acteurs a parfois retardé le calendrier de la collecte.
- Certaines personnes rencontrées n'avaient pas connaissance de l'existence du projet.
- L'équipe projet a été changée, cela a mis en retard le calendrier d'exécution de l'évaluation.

2.2.11. Limites de l'évaluation

L'évaluation devrait être une opportunité pour mieux connaître le dispositif de prévention et de prise en charge des cas de VBG au niveau communautaire tout en capitalisant les forces et faiblesses. Avec l'insécurité résiduelle dans les régions de Tombouctou et de Gao, la collecte des données a été faite uniquement au niveau des chefs-lieux de région. L'impossibilité d'investiguer les zones les plus reculées (cercles, communes et villages) constitue également une limite.

IV. RESULTATS OBTENUS PAR L'EVALUATION

4.1. Résultat 1 : Renforcement du système judiciaire pour une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice.

Conclusion :

Il ressort de l'évaluation que le système judiciaire a été renforcé pour une meilleure prise en charge des survivants(es). On constate une évolution positive du nombre de victimes qui a porté plainte auprès de la justice. Le projet a permis d'améliorer l'approche d'intervention des acteurs de la chaine pénale (écoute, approche genre…). La collaboration entre les acteurs de la prise en charge (police, gendarmerie, justice, centre de santé…) est devenue plus dynamique pour apporter une réponse appropriée auprès des victimes. Le fait de travailler ensemble a facilité l'établissement d'une culture professionnelle commune sur la prévention et la prise en charge des VBG.

L'évaluation note que les acteurs de la chaine pénale ont acquis de nouvelles connaissances et compétences dans le cadre de la fourniture des services auprès des victimes de VBG. Ils disposent de connaissances sur les formes et types de VBG, la stratégie d'identification des besoins des victimes et dans le traitement des dossiers.

Sur d'autres plans, les séances de formation à l'endroit des acteurs de la chaine pénale ont également permis de mieux connaitre les instruments juridiques de lutte contre les VBG (textes internationaux et sous régionaux, constitution et législation Malienne).

Par ailleurs, la multiplication de plaintes constatées au niveau des tribunaux n'est pas suivie d'effets selon les victimes. La justice n'est pas rendue. La lenteur des tribunaux et les problèmes dans la réponse institutionnelle découragent les victimes.

4.1.1. Produit 1.1 : Un cadre légal et institutionnel garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes est mis en place

4.1.1.1. Niveau d'accès des victimes de VBG aux tribunaux

En absence de données globales, de statistiques fiables sur les VBG liées à la crise, l'évaluation a tenté de faire un état des lieux (chiffré) à travers des données publiées dans différents rapports.

Il est important de souligner que, parmi l'ensemble des victimes de cette crise, les femmes ont particulièrement été touchées par le conflit et par la recrudescence récente des violations de droits humains[3].

Selon le rapport annuel du projet, juin 2016, le pourcentage des cas de VBG portés au niveau de la justice est passé de **1% à 13,72% lors de la mise en œuvre du projet.** L'évaluation a permis de constater une évolution positive du nombre de victimes ayant porté plainte à la justice qui est passé de 7 à 157 à la fin du projet.

4.1.1.2. Résultats des plaintes

La triangulation des sources (entretiens menés auprès des bénéficiaires, des acteurs de mises en œuvre, les rapports publiés par les différentes organisations intervenant dans le projet, l'observation sur les différents sites) a permis de faire des constats suivants :

- La dénonciation des cas de VBG a augmenté de façon importante. A titre d'exemples, selon Wildaf 47 cas sont devant les tribunaux à Tombouctou. Dont 37 ont été délocalisés à Bamako pour être entendus.
- Le projet a permis la mise en place d'un mécanisme de travail qui a facilité la dénonciation des cas et la mise en relation des acteurs intervenant sur la question.
- Par ailleurs, la multiplication de plaintes constatées au niveau des tribunaux n'est pas suivie d'effets selon les victimes. La justice n'est pas rendue.
- La lenteur des tribunaux et le manque de courage politique découragent les victimes.
- Le dessaisissement du tribunal de la commune 3 par la Cour suprême pour juger les crimes liés aux VBG commis au nord complique le processus juridique.

« Je me dis qu'il y a un manque de volonté politique pour pouvoir juger ces cas, parce que nos premières plaintes ont été déposées depuis 2013. Ça fait 5 ans que les gens attendent. Et celles qui ont été écoutées par la justice, en tout cas, moi-même j'ai honte de recevoir ces personnes-là. C'est des gens qui ont exposé toute leur intimité et que la justice n'est pas faite, ce n'est pas bon ». (Acteur de mise en œuvre)

4.1.1.3. Appréciation des victimes sur les services du système judicaire

L'analyse des différentes informations issues de l'évaluation permettent de conclure une amélioration du système judiciaire face aux VBG et un début de confiance de la part des victimes. L'augmentation sensible des cas déclarés auprès des tribunaux atteste ce progrès. Selon le rapport du cabinet d'AE2C, cité dans le rapport annuel (PBF) juin 2016, la majorité des femmes enquêtées a affirmé que leur confiance dans le système judiciaire a augmenté. La formation des magistrats sur les questions de VBG, l'implication des acteurs de la chaîne pénale, l'élaboration de stratégie et de plans d'actions ont facilité l'atteinte des objectifs du

[3] Fédération Internationale des droits de l'Homme, Mali : Les droits des femmes doivent être au cœur de la transition, 2013 [en ligne] Fédération internationale des droits de l'Homme https://www. fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-lhomme/ Afrique/mali/Mali-Les-droits-des-femmes doivent-12987.

projet. Par exemple, la réalisation du plan d'action de la police nationale du Mali pour la lutte contre les violences basées sur le genre 2018-2020.
En termes de changements observés, le projet a permis d'amélioration de l'approche d'intervention des acteurs de la chaine pénale (Ecoute, Approche Genre…)

4.1.1.4. Analyse des contraintes

Le contexte sécuritaire, l'imaginaire communautaire sur les VBG, le silence culpabilisant des femmes victimes, la faible volonté politique des autorités, le manque de coordination des acteurs de mise en œuvre, l'absence de statistique fiable constituent des freins pour mesurer l'ampleur réel du phénomène et donc de sa prise en charge. La disparité des données et des acteurs contribue également à complexifier le problème des VBG.

Selon une femme militante de la MAA et présidente d'association à Tombouctou :

« Le projet a permis de libérer la parole des femmes dans les centres villes des zones d'interventions, mais beaucoup d'autres femmes restées dans les campagnes loin des villes, souffrent et n'ont pas accès aux services de prise en charge »

Selon le rapport 2017 d'avocats sans frontière Canada : « Accès à la justice au Mali, une réalité à bâtir », les actions pour prévenir les violences et prendre en charge les besoins juridiques des victimes de la crise sont souvent restées insuffisantes et très peu de victimes ont eu accès à la justice jusqu'à ce jour. Celles qui ont porté plainte commencent à perdre espoir de voir leurs droits reconnus, et ont parfois un contact limité avec les autorités judiciaires et leurs avocat-e-s. Plusieurs d'entre elles ont relaté les faits dont elles ont été victimes à une multiplicité d'organisations et seraient fatiguées et désillusionnées face au système de justice qui n'a pas encore été en mesure de répondre à leurs attentes.

4.1.1.5. Quels progrès spécifiques peut-on mettre en évidence dans la fourniture de services aux survivantes par le système judiciaire, la Police, Gendarmerie, Protection Civile et Garde Nationale et autres acteurs de la chaine pénale après leur renforcement de capacités ?

L'évaluation constate que la fourniture des services auprès des survivantes a connu une amélioration. Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à travers des séances de formation a permis de faire une prise de conscience sur les enjeux liés à la protection des droits des survivantes, la question de la prise en charge intégrée.

Les projections vidéo sur les VBG, la réalisation des travaux de groupe sur l'accueil, l'écoute et le référencement ont été des stratégies qui ont permis aux participants de renforcer leur connaissance sur les VBG et d'adopter des nouvelles pratiques adaptées au cas par cas.

Pour ce qui concerne la police et la gendarmerie, la protection civile etc, la mise à disposition des équipements (moyens de déplacement…) a permis de contribuer à l'identification des auteurs de violences et de participer au référencement des victimes vers des services appropriés.

4.1.1.6. Mesures prises au niveau judicaire en faveur de l'assistance et la protection des droits des survivantes des VBG

Plusieurs actions entreprises par le projet ont contribué à améliorer l'assistance et la protection des victimes de VBG :

- 45 parlementaires du Mali disposent de compétences sur les questions de VBG ;
- Les services de coordination de lutte contre les VBG des institutions de la chaîne pénale sont équipés pour lutter plus efficacement contre les VBG (Gao et Tombouctou) ;
- Des stratégies de prévention et lutte des VBG ont été proposées (fournies par 100 haut cadres de la police et de la justice au cours de 2 ateliers de réflexion);
- Le recueil de textes de lois contre les VBG est désormais disponible au Mali, etc.

Des réflexions et des initiatives sont en cours pour l'intégration des VBG dans le curricula de formation des auditeurs de la justice. Selon un acteur du ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, des initiatives sont également en cours pour mieux renforcer les dispositifs de lutte à travers la mise en place d'un programme national dédié à la lutte contre les VBG.

4.1.2. Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale sont renforcées

Dans le but d'améliorer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale para-juristes, plusieurs types d'appuis ont été apportés par le projet :

- 160 acteurs de la chaîne pénale sont formés sur le genre et les VBG liées au conflit (Gao et Tombouctou) ;
- Tous les acteurs de la chaîne pénale disposent du recueil de textes juridiques nationaux, régionaux et internationaux sur les VBG ;
- Les forces de sécurité engagées dans la lutte contre les VBG à Tombouctou sont mieux équipées (moto, matériels informatiques, panneaux solaires, lits…) pour faire face aux VBG.

L'analyse de différents documents (rapports et entretiens) témoigne de la mise en place de points focaux genre dans les commissariats de police dans les régions, ainsi que la mise en place d'un centre de prise en charge holistique ("one-stop center") au GMS et en commune V de Bamako.

« L'adoption d'une loi compréhensive contre les VBG, une coalition de 42 organisations de la société civile est en place et le Projet a supporté les efforts de plaidoyer de cette coalition envers les parlementaires, ce qui a permis de renforcer les liens entre la société civile et l'Assemblée Nationale et d'engager certains parlementaires dans la cause de la lutte contre les VBG. » (Acteur de mise en œuvre).

L'ensemble de ces actions engagées ci-dessus pour faciliter l'assistance et la protection des femmes victimes, l'implication et la participation de certains acteurs (police, société civile, justice, ONG, parlementaires…) ont eu comme effets l'émergence d'une dynamique positive de protection, de prise en charge et d'accompagnement des victimes, de faire des VBG, un débat public. La question « VBG » auparavant marginale est aujourd'hui devenue une question

centrale dont la résolution passe par la justice, la réconciliation et le développement des différentes zones d'interventions du projet.

En outre, le renforcement des acteurs de la chaine pénale a permis d'introduire des nouvelles approches dans l'accueil et l'orientation des victimes. Le fait de travailler ensemble a facilité l'établissement d'une culture professionnelle commune sur la prévention et la prise des VBG.

- **Opérationnalité des unités d'appui familial dans les commissariats de police**

Les appuis apportés par le projet ont permis aux commissariats de police à Tombouctou, Gao ainsi qu'à Bamako (One Stop center au GMS) d'être opérationnels. Ces unités d'appui familial ont servi de lieu de recours pour les victimes afin de bénéficier de réponses appropriées. Les équipements mis à la disposition des commissariats de police ont été une opportunité d'améliorer leur qualité d'intervention tout en faisant face aux multiples enjeux en matière de prévention et de prise en charge des cas de VBG.

- **Nouvelles connaissances, compétences acquises par les Magistrats et parajuristes formés**

Les formations reçues par les acteurs de la chaine pénale ont permis d'améliorer leur niveau de connaissance sur les formes et types de VBG, de savoir identifier les besoins des victimes afin d'apporter des réponses appropriées. Sur d'autres plans, les séances de formation à l'endroit des acteurs de la chaine pénale ont également permis de mieux connaitre les instruments juridiques de lutte contre les VBG (textes internationaux et sous régionaux, constitution et législation malienne). Les **violences réprimées par la loi pénale (**Mesures de saisine juridictionnelle, Mesures de saisine non juridictionnelle) et les principes directeurs ont été mieux connus par les acteurs de la chaine pénale. Les compétences acquises par les acteurs de la chaine pénale ont aussi permis d'adopter la dynamique de gestion des cas le respect de la déontologie.

Pour consolider ces acquis, il faut la présence de l'Etat, la confiance aux institutions, la mise en application effective de l'accord de la paix, le pardon, la mise en place le plus tôt possible d'une justice transitionnelle imprégnée des réalités locales pour guérir les maux par les mots donc le vivre ensemble.

4.2. Résultat 2 : Les victimes de violences bénéficient d'une assistance holistique et d'un soutien communautaire pour un meilleur accès à la justice et sécurité

Conclusion

Dans le cadre de ce résultat, le projet a réalisé des activités en rapport avec la prise en charge médicale, psycho-sociale, légale et économique afin d'apporter une assistance holistique auprès des survivantes et de leur accès à la justice et à la sécurité. Il y a eu une amélioration significative du recours des survivantes aux centres de santé et l'implication de la communauté et les familles dans leur accompagnement pour la recherche de soins. 47,24%[4] des victimes ont bénéficié de

[4] Selon le tableau de suivi des indicateurs de performance du projet

la prise en charge. La prise en charge psycho-sociale à travers des techniques de psycho thérapie individuel ou de groupes ont permis aux survivantes affectées par la peur, le stress, le manque de confiance en soi etc ; d'alléger leur souffrance et d'être insérées dans le tissu social. La sensibilisation, l'existence du numéro vert et sa vulgarisation, la référence inter-institutionnelle ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique.

L'évaluation note une amélioration de l'implication des familles et des communautés auprès des victimes. Les communautés (leaders religieux, autorités traditionnelles et communales, comité de veille etc.) et les familles des victimes s'impliquent dans la prévention, la répression, l'accompagnement et de l'alerte.

L'évaluation note un bon niveau d'information des communautés sur la prévention des violences sexuelles des femmes/filles

Les pesanteurs socio-culturelles, la méfiance traditionnelle envers les services juridiques, l'insécurité, le coût de la justice et les lourdes procédures judiciaires constituent des blocages pour un meilleur accès des survivantes à la justice.

Malgré, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des zones rurales. Le contexte sécuritaire, l'éloignement des zones d'intervention, l'inaccessibilité des services ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes/filles

4.2.1. Produit 2.1 : Les services de prise en charge sont renforcés pour une assistance holistique des survivantes et leur accès à la justice et à la sécurité

Après la crise politico-sécuritaire de 2012, des lacunes (inégalités entre les sexes, discrimination contre les femmes, violences sexuelles, etc.) ont été accentuées.

D'une manière générale, le projet financé par PBF a contribué au renforcement des services de prise en charge globale à travers des activités ci-après :

- ✓ Formation de 50 prestataires de services sur la prise en charge de cas de VBG ;
- ✓ Formation et sensibilisation des élus, des leaders religieux et des journalistes communautaires sur les VBG ont eu lieu à Tombouctou et Mopti, afin qu'ils puissent à leur tour contribuer à la sensibilisation des communautés et à briser le tabou qui persiste autour des VBG ;
- ✓ Equipement de 11 associations des victimes en matériels informatiques pour la collecte des données et le renseignement systématique des cas de VBG ;
- ✓ Construction de 2 cases de la paix à Tombouctou et Ménaka pour stimuler l'engagement communautaire des femmes dans l'accompagnement des survivantes de VBG ;
- ✓ Implication et/ou engagement de 80 leaders religieux et traditionnels, et des médias à mettre en place des comités de veille et d'alerte précoce pour la prévention des VBG[5]…

[5] Rapport annuel 2016, ONU-Femmes

Ces activités ci-dessus ont permis aux survivantes de bénéficier une assistance holistique. Cette assistance holistique est matérialisée dans les composantes suivantes :

- ✓ **Sur le plan médical**

Selon le rapport annuel du projet GPI2 en 2016, le renforcement des unités de prise en charge médicale à travers la dotation et la distribution de 35 kits de viols et 60 kits d'accouchement a contribué à l'augmentation du nombre des cas de VBG référés aux centres de prise en charge (centres de santé) de l'hôpital central de Tombouctou. Les appuis du projet ont contribué à l'amélioration du taux de référence des cas de VBG dans les unités de prise en charge médicale pour le traitement des survivantes (examens et sutures des déchirures, prise en charge des infections sexuellement transmissibles…). Notamment, le Projet GPI2 a permis de renfoncer les capacités de l'ONG GREFFA pour offrir des services de qualité aux survivantes référées. En particulier, dans le cadre du Projet, les centres de prise en charge de GREFFA de Gao, Ménaka, Bourem et Ansongo ont été équipés en matériels, bureautiques et informatiques, entre autres : des armoires, des chaises, des groupes électrogènes, des ordinateurs pour la collecte des données.

Selon le rapport annuel du Bulletin « Stop aux Violences Basées sur le Genre », 92% des survivantes ont bénéficié de soins de santé. Selon le rapport suivi par AE2C, 97% des survivantes ont bénéficié d'un soutien familial et communautaire.

Le renforcement des services de prise en charge par le projet et ses partenaires ont facilité l'amélioration significative du recours des survivantes aux centres de santé et l'implication de la communauté et les familles dans leur accompagnement pour la recherche de soins.

- ✓ **Sur le plan psycho-social**

La prise en charge psycho-sociale à travers des techniques de psycho thérapie individuel ou de groupes ont permis aux survivantes affectées par la peur, le stress, le manque de confiance en soi etc ; d'alléger leur souffrance et d'être insérées dans le tissu social. Selon le rapport annuel, (89,67%) des survivantes ont été intégrées dans leur famille et dans leur environnement social. Selon le rapport annuel Bulletin Stop aux Violences Basées sur le Genre, de Janvier 2017 à Novembre 2017, 100% des survivants identifiés ont reçu un soutien psychologique.

Cependant, l**'insécurité et le problème de transport, l'insuffisance du personnel qualifié (psychologues) sont des problèmes auxquels le projet doit faire face pour les interventions futures.**

- ✓ **Sur le plan légal**

Une des contributions du projet est le renforcement de la sensibilité des acteurs de la chaine pénale et para-juristes sur les VBG. Les sensibilisations réalisées aux radios de proximité et la télévision nationale ont permis d'améliorer le niveau de connaissance et de faciliter l'orientation des survivantes vers les services de prise en charge.
Selon le Bulletin Stop VBG 2017, 16% des victimes ont reçu une assistance juridique. Grâce aux actions menées par le projet, l'évaluation note une prise de conscience chez les acteurs.

Cependant, les pesanteurs socio-culturelles, la méfiance traditionnelle envers les services juridiques, l'insécurité, le coût de la justice et les lourdes procédures judiciaires constituent des blocages pour un meilleur accès des survivantes à la justice.

4.2.1.1. Disponibilité des services de prise en charge (légal, psychosocial, médical, économique) pour les femmes victimes de violences liées au conflit

Le projet a contribué à la disponibilité des services. Dans le dispositif d'intervention, un certain nombre de mécanismes et de stratégies ont facilité l'accès des victimes de VBG aux services :

- ✓ **Sur le plan médical**

L'ONG GREFFA a contribué à l'offre des soins à travers son unité de prise en charge médicale à Gao. Les services fournis ont permis aux victimes d'être assistées par le personnel qualifié. Ainsi, sa collaboration avec d'autres services comme le CVJR, les clubs anti- VBG (…) a permis de faciliter le référencement des victimes afin de bénéficier des soins.

Les sensibilisations réalisées auprès des communautés ont contribué à améliorer la fréquentation des structures de santé (hôpital de Tombouctou) par les victimes de violences, soutenues parfois par un accompagnement familial et communautaire. L'ONG IMC contribue également dans la prise en charge médicale des victimes et leur orientation.

La formation du personnel a été une opportunité pour améliorer les conditions d'accueil et de protection des victimes reçues dans les centres. Par exemple dans le sous cluster VBG, la connaissance des principes directeurs par le personnel de santé pour une bonne référence a créé une motivation chez les victimes. Il s'agit de :

- La confidentialité ;
- Le respect de la dignité et de l'auto-détermination des survivants ;
- La sécurité et la sureté ;
- La non-discrimination.

- ✓ **Sur le plan psycho-social**

Bien avant ce projet, des organisations de la société civile comme AJM à Tombouctou, ODI Sahel à Mopti, APDF à Mopti et Bamako avaient déjà réalisé des actions de prise en charge psycho-sociale. Avec l'approche de groupes de thérapies et autres, les victimes de VBG ont appris à exposer leur souffrance et de bénéficier de réponses.

Avec le projet financé par le PBF, les acquis ont été consolidés davantage à travers des paquets de services divers (renforcement des capacités, mise à disposition des équipements…)

Des stratégies ont été développées pour une meilleure offre de service. Il s'agit :

- L'écoute ;
- La fourniture des informations ;
- La demande du consentement éclairé ;

- La référence à temps opportun.

✓ **Sur le plan légal**

Pour une assistance juridique, les survivantes et les communautés ont été informées sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF**)** et son Protocole facultatif, comme les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies (1325, 1820). Malgré toutes ces dispositions juridiques prises en faveur des femmes et filles, l'application des textes sur le terrain pose problème.

✓ **Sur le plan économique**

Pour faciliter la réinsertion socio-économique des victimes de violences, Il est à noter que l'appui apporté par les ONG partenaires (APDF, ODI Sahel, et CAFO…) aux femmes/filles affectées par le conflit, a été une alternative pour entreprendre des activités économiques à un moment où la pauvreté avait déjà fragilisé cette couche sociale. Les montants bénéficiés ont permis aux femmes d'être autonomes et de prendre en charge les besoins courants (frais sanitaire, nourriture…). La formation des femmes et filles en coupe et couture, transformation des produits alimentaires, saponification, teinture (…) au niveau des centres d'hébergements à Mopti et à Bamako a permis de développer l'entreprenariat féminin.

La réalisation des efforts, pour couvrir un maximum de femmes qui sont dans les besoins de se relever économiquement, les défis de mobilisation des fonds s'imposent. Selon le rapport 2017 Bulletin Stop aux VBG, 71% de survivants identifiés restent dans le besoin de réinsertion socio-économique et scolaire.

4.2.1.2. Appréciation des victimes sur les services de prise en charge psychosocial, médical et légal

En termes d'appréciation des victimes sur les services de prise en charge, nous avons noté auprès de nos enquêtés des éléments d'appréciations sur les aspects, médicaux, légaux psycho-sociaux, juridiques :

✓ **Sur le plan médical**

L'analyse des données statistiques, la revue documentaire, les entretiens réalisés avec des acteurs de mise en œuvre permettent de conclure qu'il y eu à une prise en charge médicale satisfaisante. Par exemple le tableau de suivi des indicateurs de performance du projet, indique 47.24% des victimes ont bénéficié d'une prise en charge médicale.

Un des points faibles de la prise en charge médicale est le retard au niveau de l'accès par certaines femmes victimes de violences sexuelles.

✓ **Sur le plan psycho-social**

La sensibilisation, l'existence du numéro vert et sa vulgarisation, la référence inter-institutionnelle ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique.

- ✓ **Sur le plan légal**

La réponse juridique reste l'un des problèmes épineux du programme.

« L'accès ne pose pas de problèmes. La difficulté se situe au niveau de l'arbitrage une fois que les dossiers sont acheminés à la justice. Le personnel de la justice ne fait pas d'audience sur les faits. J'ai été victime. Un gendarme m'a violé pendant la crise. Il y a des témoignages mais je n'ai pas eu d'issue favorable à ma requête. La communauté n'apprécie pas la façon de faire au niveau des tribunaux car il n'y a pas de réalisation d'audience » E.I_ Gao

Témoignage d'une victime de violence sexuelle

« Je suis née en l'an 2000 et j'ai été violée par un Gendarme en 2013 faisant le même quartier que moi. Nos maisons font face. Mes parents l'apportent à manger. Et on me commission chez lui. C'est ainsi qu'il s'est abusé de moi. Arrivée dans sa chambre, il me demande d'arranger les ustensiles. Après l'acte, on a été déclaré le cas à la gendarmerie et l'intéressé s'est réfugié au camp. Il a été arrêté puis remis en liberté (…) » Récit de vie centré_victime_Gao

4.2.1.3. Niveau d'accompagnement des communautés et familles auprès des victimes reçues dans les centres de santé

Sur le terrain, l'évaluation note une amélioration de l'implication des familles et des communautés auprès des victimes. Les communautés (leaders religieux, autorités traditionnelles et communales, comité de veille etc.) et les familles des victimes de violences liées au conflit ont entrepris des actions en faveur de la prévention, de la répression, de l'accompagnement et de l'alerte à travers l'information et la sensibilisation sur les VBG par les acteurs de mise en œuvre.

Malgré cette implication des familles et des communautés, des défis restent à relever. Il s'agit du tabou sur la sexualité, les représentations au tour du viol, l'exclusion, la stigmatisation, la pauvreté des ménages…

4.2.1.4. Niveau d'informations et de connaissances des femmes et les autres membres des communautés sur les procédures d'accès à la prise en charge holistique

D'une manière générale, l'équipe d'évaluation note un bon niveau d'information des communautés sur la prévention des violences sexuelles des femmes/filles. Les actions de proximité réalisées par GREFFA à Gao, WILDAF à Tombouctou, ODI Sahel à Mopti ont permis de réorganiser les communautés sur la question, de mettre en place un dispositif pour la référence des cas de victimes.

Par exemple, 120 femmes des cases de la paix des régions de Gao et Tombouctou ont été formées sur l'accueil et l'orientation des survivantes des VBG et les mécanismes d'alerte au niveau communautaire.

Selon le rapport annuel 2017 Bulletin Stop Violences Basées sur le Genre, les radios de proximité, les leaders religieux, les élus, les leaders communautaires ainsi que les communicateurs traditionnels au nombre de 520 personnes (336 femmes et 184 hommes) ont été mis à contribution pour la sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre et le renforcement de l'utilisation du système de référence pour la prise en charge des survivant(e)s de VBG.

Malgré, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des zones rurales. Le contexte sécuritaire, l'éloignement des zones d'intervention, l'inaccessibilité des services ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes/filles.

4.2.1.5. Perception des communautés sur les VBG

Dans la perception des communautés, les VBG constituent un tabou. Cependant, grâce à l'action conjuguée par les acteurs de mise en œuvre, un début de changement commence à se produire, contrairement au lendemain de la crise de 2012.

Des leaders religieux et traditionnels, des notables, des jeunes, des femmes leaders commencent à s'intéresser à la question et participent à ce changement de mentalité.

4.2.2. Produit 2.2 : Des mécanismes communautaires existants sont outillés et structurés pour une prévention plus effective et la lutte contre l'impunité des VBG

4.2.2.1. Identification des nouvelles connaissances

Selon la plupart des enquêtés, les messages véhiculés ont permis de mieux comprendre les VBG, de connaître les démarches à suivre et les services disponibles pour la prise en charge. La formation des femmes leaders, la mise en place des points focaux et des comités de veille dans les zones d'intervention du projet ont été des mécanismes de prévention des cas de VBG. Leur implication dans l'identification, le référencement vers les services de prise en charge a contribué à la protection des femmes/filles. Par ailleurs, il ressort des investigations que les bénéficiaires et les acteurs ont acquis de nouvelles connaissances sur le contenu de la résolution 1325, les formes de VBG, les dispositifs juridiques…

De plus en plus, les leaders communautaires (chefs de quartiers, chefs religieux, communicateurs traditionnels s'intéressent aux questions de VBG. Ils contribuent à la dénonciation des cas de VBG et au référencement des victimes.

« Avant je n'accordais pas d'importance aux VBG. Mais grâce aux formations, j'ai acquis beaucoup de choses. Je fais des campagnes de sensibilisations auprès de WILDAF, sur les antennes (MIKADO) autour des VBG E.I_Acteur de la chaine pénale_Gao.

4.2.2.2. Connaissance des campagnes sur les 16 jours d'activisme

La réalisation des 16 jours d'activisme a été une opportunité pour informer, sensibiliser et de former les communautés sur les VBG.

Le Programme National de Lutte contre l'Excision a réalisé des conférences dans les établissements scolaires dans les régions de (Sikasso, Mopti, Koulikoro, Ségou, Gao,

Tombouctou et Bamako) sur les VBG. Cette action a permis d'améliorer le niveau de connaissance des élèves et étudiants. Ils sont favorables au vote d'une loi contre les VBG.

Les agences Onusiennes en collaboration avec les ministères ont également réalisé des conférences en lien avec les VBG dans différentes localités.

4.3. Résultat 3 : Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont mis en œuvre dans le processus de paix au Mali pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale

Conclusion

Le projet a contribué à la vulgarisation des outils et instruments de référence en matière de femmes, paix et sécurité pour une meilleure appropriation. Les différentes formations et sensibilisations réalisées auprès des organisations féminines, des organisations locales ont contribué à renforcer les connaissances des femmes sur l'accord pour la paix et la réconciliation. L'effet induit est que la résolution 1325 a été maîtrisée par les (groupements de femmes, leaders communautaires, comités locaux de protection, autorités administratives, leaders locaux et traditionnels).

En outre, l'évaluation note que sur la base d'une approche participative et inclusive, le projet a fait une large vulgarisation des outils en matière de femmes, paix et sécurité. Il est à signaler les femmes formées jouent un rôle dans la dénonciation des cas de violences faites aux femmes tout en nouant des relations de collaboration avec les ONG partenaires de mise en œuvre.

Le projet a fait des contributions en matière de prise en compte du genre dans la RSS, CVJR, DDR (…) en matière de formulation de politiques, de programmes et de stratégies même si des efforts supplémentaires sont nécessaires pour une meilleure équité du genre au sein de ces instances.

L'initiative du Fond d'Autonomisation de la Femme et de l'Enfant (FAFE) en faveur du relèvement économique des femmes affectées par le conflit a permis d'induire des effets. Ce fond a contribué à la redynamiser les marchés locaux et à favoriser la cohésion sociale. Certaines femmes de façon collective ou individuelle participent à la prise en charge des dépenses familiales (nourriture, paiement d'ordonnance, vêtement…).

L'analphabétisme, le manque de transparence parfois et l'inexpérience des femmes à concevoir des dossiers d'appels d'offre ont été des goulots d'étranglements. L'incapacité de soumettre les offres dans le délai imparti a été une des causes de disqualification des groupements féminins.

4.3.1. Produit 3.1 : Les outils et instruments de référence en matière de femmes, paix et sécurité sont diffusés à grande échelle et les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre sont opérationnels.

Des outils et instruments de référence ont été mis en œuvre par le projet en matière de femmes, paix et sécurité pour une meilleure vulgarisation et appropriation.

4.3.1.1. Appréciation de la mise en œuvre du PAN 1325

Le MPFEF et les autres ministères en partenariat avec la MINUSMA, UNFPA, ONU Femmes ont validé le nouveau plan d'actions national de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité. Le plan, étalé sur la période 2015-2017, a été rallongé en 2018. Son objectif est d'assurer la prise en compte des droits et besoins spécifiques des femmes dans les programmes de consolidation de la paix. Il s'agit d'accroitre leur participation dans la prise de décision pour la reconstruction nationale et le relèvement de leur pouvoir économique.

Pour l'atteinte des résultats escomptés, le plan d'action comporte 5 axes :

- La prévention des conflits et de violences basées sur le genre (VBG) liées aux conflits armés ;
- La protection et la réhabilitation des survivants (es) ;
- La participation et la représentation ;
- La promotion du genre et de l'autonomisation des femmes ;
- La coordination et le suivi-évaluation des activités.[6]

La mise en œuvre des différentes formations et sensibilisations auprès des organisations féminines, des organisations locales a contribué à renforcer les connaissances des femmes sur l'accord pour la paix et la réconciliation.

Les structures comme APDF, Wildaf en partenariat avec la Minusma, ONU Femmes ont réalisé des communications sur la résolution 1325 et résolutions connexes. La traduction de ces résolutions a été faite en langues locales (Bamanan, Peulh, Sonrhaï et Tamasheq) et diffusée plusieurs fois par les radios de proximité. Ces initiatives ont permis d'améliorer le niveau de connaissance des femmes sur leur droit ainsi que leur rôle dans la consolidation de la paix.

« Bien avant le projet, aucune des régions de Tombouctou, Gao et Mopti ne connaissait la résolution 1325 en langue locale. Avec la mise en œuvre du projet, la communauté a pris connaissance. Des communications sur les CD ont été mises à la disposition de la population**. »** Personnel Minusma.

Dès 2015, REPSFECO a aussi organisé 3 journées de caravanes dans les 6 communes du District de Bamako sur la résolution 1325.

En termes d'effets, le contenu de la résolution 1325 a été maitrisé. Les communications faites par les radios de proximité ont incité les femmes à faire des appels téléphoniques à l'endroit des animateurs pour mettre en exergue leur satisfaction.

Des messages radiophoniques ont motivé les femmes à recourir aux services de prise en charge. Un nouveau dynamisme s'est installé notamment chez les femmes dans les capitales régionales en termes de participation aux négociations et médiations des conflits.

[6] PAN 1325, 2015-2017

4.3.1.2. Succès et insuffisances du PAN 1325

L'organisation, la planification des activités relatives aux PAN 1325 et autres résolutions connexes (1960, 2106, 2244) ont été une opportunité de toucher le maximum de femmes dans les régions de Tombouctou, Gao et le district de Bamako. L'information et la sensibilisation sur la nécessité de faire participer les femmes et les filles dans la résolution de conflits a créé une prise de conscience. L'effet des formations auprès des groupes de femmes est perceptible. Il y a une motivation chez les femmes à s'intéresser aux questions de conflits dans leurs communautés. Sur le terrain, l'évaluation note que des femmes formées ont joué un rôle dans la dénonciation des cas de violences faites aux femmes. Ces femmes collaborent avec les ONG partenaires de mise en œuvre dans le processus d'alerte et d'orientation en cas de violences.

Par ailleurs, le contenu du plan d'action 1325 reste méconnu par certaines femmes notamment celles vivant dans les communautés reculées (cercles, communes et villages). A cause de l'insécurité, les femmes rurales n'ont pas bénéficié d'intervention suffisante de la part des ONG partenaires.

4.3.1.3. Analyse de l'appropriation des outils sur l'Agenda femmes, paix et sécurité aux niveaux institutionnel et communautaire

Au niveau national et régional, il y a eu des activités de vulgarisation des outils sur l'agenda femmes, paix et sécurité. L'appui dans le cadre de l'opérationnalisation du mécanisme de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action sur la résolution 1325 a permis de renforcer les acquis. Le projet a contribué à vulgariser la résolution 1325 et les résolutions connexes sur les femmes à travers des spots radiophoniques, des dépliants en plusieurs langues locales ainsi que des sessions de formation.

D'autres réalisations ont permis de créer un dynamisme favorable. Il s'agit :

- ✓ La réalisation d'un forum ;
- ✓ La tenue d'une conférence de presse ;
- ✓ La rencontre avec le Président de la République ;
- ✓ La réalisation de la caravane pour la paix ;
- ✓ La tenue de la Conférence d'entente nationale ;
- ✓ La création de la Coalisation Femmes Nord/Centre /Sud ;
- ✓ La participation des femmes à l'élaboration de la Charte pour la paix.[7]

L'évaluation note une appréciation positive de la part des bénéficiaires en matière d'utilisation des canaux de communication sur la résolution 1325.

4.3.1.4. Analyse de l'approche d'intervention sur les outils en matière de femmes, paix et sécurité

Le projet a su adopter une approche participative et inclusive. Les outils en matière de femmes, paix et sécurité ont été vulgarisés auprès des cibles variées (groupements de femmes, leaders communautaires, comités locaux de protection, autorités administratives, leaders locaux et traditionnels).

[7] Rapport Annuel, 2016 Projet GIP2

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en collaboration avec des agences des Nations-Unies ont pris des mesures spécifiques pour l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement à travers l'opérationnalisation des mécanismes institutionnels d'orientation, d'impulsion et de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali. C'est ainsi qu'il y a eu :

- ✓ La mise en place du Secrétariat Permanent de la Politique Nationale Genre du Mali ;
- ✓ L'élaboration du nouveau plan d'action triennal 2016-2018 de la Politique Nationale Genre ;
- ✓ L'appui aux collectivités pour une meilleure répartition équitable des ressources par la prise en compte et intégration des priorités des femmes et des filles dans le budget de l'Etat (Ministère des finances et Ministère sectorielle) ;[8]
- ✓ La mise en place de l'Unité Technique de Gestion du PAN 1325 ;
- ✓ L'organisation de 2 réunions du Comité national de suivi du PAN 1325.

Les femmes membres des organes de CVJR, RSS et DDR participent à la planification et à la mise en œuvre des activités. Elles contribuent à la prise en compte du genre dans les politiques, les programmes d'intervention mais aussi les stratégies permettant de renforcer le processus de la consolidation de la paix.

En termes de mécanismes prévus pour l'accord pour l'accord pour la paix et la réconciliation intégrant la dimension genre, le projet a contribué à la création d'une sous-commission genre à la CVJR et la mise en place d'une conseillère à la CNDDR dont 67% des résultats atteints.

Il faut souligner que les acteurs clés du processus de paix (CVJR, SSR décentralisation après ont entrepris des initiatives suite à leur formation sur la résolution 1325. Il s'agit de l'organisation d'un atelier d'échange sur la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation avec les femmes leaders de toutes les régions du Mali. Cela a permis aux femmes leaders d'organiser une caravane pour la paix afin de réclamer une majeure participation des femmes dans les actions de consolidation de la paix.

Pour des interventions futures, il serait souhaitable de trouver des voies et moyens afin d'impliquer davantage les communautés vivant dans les zones éloignées des centres villes.

4.3.2. Produit 3.2. : Les acteurs clés dans le processus de paix au Mali s'approprient les outils en matière de femmes, paix et sécurité et les mettent en pratique notamment dans les mécanismes de justice transitionnelle et de RSS

Depuis 1990, des mécanismes susceptibles de combattre les violations massives des droits humains ont été initiés afin de garantir les droits et libertés des hommes en tout temps et en tout lieu. Plus qu'une réponse à une culture d'impunité, la justice transitionnelle semble communément représenter une étape vers l'Etat de droit.[9]

Mais l'intérêt de la communauté internationale pour la justice transitionnelle n'apparait véritablement que dans les années 1980, à la faveur de la décolonisation et surtout de la

[8] Exposé Liminaire de madame la ministre de la PFEF, 64ème Session du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes Genève (Suisse) ,15 Juillet 2016.
[9] N'taho Désitée Florine Victoire Roxann ODOUKPE, Réflexion sur la justice transitionnelle, DEA, 2009

démocratisation en Afrique et en Amérique latine. Cette forme de justice qui s'est « mondialisée » a connu l'une de ses plus belles illustrations en Afrique du Sud.[10]

Par ailleurs, le développement de la justice transitionnelle a été reconnu par les Nations Unies dans un rapport du Secrétaire Général en 2004 sur « *le rétablissement de l'Etat de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit*[11]

La justice transitionnelle est une combinaison de mécanismes judiciaires et non judiciaires pour affronter le passé, établir la vérité et mettre fin à l'impunité dans le but de favoriser la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'une période de conflit ou des régimes dictatoriaux marqués par des violations massives des Droits de l'Homme[12].

En effet, la résolution de la crise malienne doit s'appuyer sur ces mécanismes de justice transitionnelle afin de trouver des solutions durables et acceptables. C'est dans ce contexte que des structures ont été créées (RSS, CVJR, DDR, autorités intérimaires…)

4.3.2.1. Prise en compte du genre dans la justice transitionnelle et la RSS

Devant les obstacles fragilisant le fonctionnement du système judiciaire depuis la crise, notamment l'insécurité persistante au Nord, la justice informelle a de facto occupé une place laissée vacante par l'absence de représentant-e-s de l'administration malienne[13]

Plusieurs acteurs de la société civile ont d'ailleurs suggéré de recourir à ces mécanismes traditionnels pour la résolution d'une partie des différends au lendemain de la crise, pour ainsi désengorger les tribunaux, et à terme éviter une « judiciarisation » excessive de la société malienne comme cela peut se voir ailleurs.[14]

A ce stade, il y a une insuffisance d'identification des modes de règlements coutumiers qui existent au Mali et spécifiquement les régions du Nord. Les facteurs liés à la disparité régionale, ethnique et religieuse sont divers et méritent d'être documentés pour une meilleure connaissance de ces modes de règlements.

Au Mali, 3 principaux d'acteurs de la justice coutumière participent au règlement des différends. Il s'agit des autorités locales (chefs de quartier, chefs de villages, chefs de fraction), les autorités religieuses (imams, cadis) et les communicateurs traditionnels (griots, forgerons).

Pour une meilleure implication des femmes et filles dans le processus de consolidation de la paix, des actions conjointes ont été planifiées et mises en œuvre. Il s'agissait de responsabiliser les femmes et filles pour qu'elles jouent leur rôle dans la consolidation de la paix.

[10] ibdem
[11] ibdem
[12] Cours dispensé à École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMPABB)
[13] Avocat sans Frontière, Accès à la justice au Mali : Une réalité à bâtir
[14] Avocats sans frontières Canada, État des lieux sur la justice transitionnelle au Mali, 2016, à la page 37 tiré du document JUPREC, Accès à la justice au Mali : une réalité à bâtir.

A titre de rappel, l'Assemblée Nationale du Mali a adopté le 18 décembre 2015 une loi instituant des mesures pour promouvoir le genre. Cette loi accorde **30%** des postes aux femmes dans les instances électives et nominatives.

Le projet dans sa stratégie d'intervention a fait des plaidoyers pour la prise en compte du genre dans les instances du CVJR, DDR, RSS.

4.3.2.2. Appréciation par rapport à la prise en compte du Genre par les mécanismes de paix (RSS, CVJR, DDR, autorités intérimaires)

L'évaluation note une faible prise en compte du genre dans la constitution des instances de décision. Sur le terrain, la représentativité des femmes et filles reste faible.

- ✓ **RSS**

Crée selon le décret N°2016-0401/P-RM du 9 juin 2016, le cadre institutionnel de la réforme du Secteur de la Sécurité est composé de :

- ✦ Un Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) ;
- ✦ Un Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS) ;
- ✦ Des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) aux niveaux régional et local.

Placée sous l'autorité du Premier Ministre, la RSS a pour mission de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité. Elle dispose des points focaux au niveau des départements ministériels directement impliqués dans le processus de réforme du secteur de la sécurité.

Elle collabore avec la Minusma, l'ONU Femmes et autres acteurs dans la réalisation des actions planifiées. Son document stratégique qui définit les orientations est en cours d'élaboration selon un personnel de RSS à Bamako. Cependant, les activités de RSS sont liées à la validation du document.

En termes de représentativité des femmes au niveau national, **sur 45 membres seulement 4 sont femmes dans la RSS[15].** Ces femmes participent à la planification et à la mise en œuvre des activités de la RSS. Elles contribuent à prendre des initiatives favorables au respect du genre en matière du processus de la consolidation de la paix.

- ✓ **CVJR**

Selon l'ordonnance N° 2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant la création de la Commission, Vérité, Justice et Réconciliation et placé sous l'autorité du Président de la République, l'institution a pour mandat de couvrir les crises, conflits et évènements violents subis par le Mali de 1960 à nos jours.

La CVJR est chargée de :

[15] Issu d'entretien membre de la RSS à Bamako.

- Enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme individuelles et/ou collectives commises dans le pays, et spécifiquement celles commises à l'égard des femmes et des enfants ;
- Mener des enquêtes sur les cas d'atteinte à la mémoire individuelle et/ ou collective et au patrimoine culturel ;
- Etablir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et les atteintes aux biens culturels ci-dessus cités, en situer les responsabilités, et proposer des mesures de réparation ou de restauration ;
- Créer les conditions de retour et de la réinsertion sociale des personnes réfugiées et déplacées ;
- Favoriser le dialogue intra et inter communautaire, la coexistence pacifique entre les populations, et le dialogue entre les Etats et les populations ;
- Promouvoir auprès des communautés le respect de l'Etat de droit, des valeurs républicaines, démocratiques, socioculturelles et du droit à la différence ;
- Faire des recommandations dans le domaine de la prévention des conflits.

La CVJR, composée à la fois d'une assemblée plénière, un comité exécutif, un secrétariat général, des sous-commissions, des chargés de mission, des experts, des personnes ressources, des assistants, des antennes régionales et des points focaux a été appuyée par le projet.

L'innovation dans l'approche d'intervention par la MINUSMA a consisté à réaliser des séances de formations pratiques auprès du personnel de la CVJR dans les différentes régions pour améliorer leur capacité de prise en charge. Des jeux de simulation, des conseils pratiques en termes de savoir-être et savoir-faire dans l'accueil et l'orientation des victimes de violences ont permis de lever des blocages.

La mise à disposition de la CVJR de deux experts en genre et justice transitionnelle par ONU Femmes (un international et un national) ont permis de renforcer les capacités en termes de prise en compte du genre au sein des équipes. Il est utile de signaler que ces experts ont contribué à la réalisation des consultations régionales avec les associations des femmes dans les zones d'intervention. Ils ont facilité également l'élaboration des plans d'actions.

Le renforcement apporté au CVJR a favorisé le niveau d'implication des femmes dans le processus d'élaboration de politiques, de programmes et de stratégiques ainsi que des plans d'actions en rapport avec la cohésion sociale. Dans plusieurs antennes régionales, les femmes membres de la CVJR sont consultées et leurs arguments sont parfois en compte pour une meilleure équité du genre.

Le tableau ci-dessous montre le niveau de prise en compte du genre.

Tableau N°2 : Niveau d'intégration du genre dans les équipes CVJR

Nature de poste	Hommes	Femmes	Total
Commissaires	20	5	25
Chargés de Mission	11	3	14
Agents de saisie	8	4	12
Chefs d'antenne régionale	5	1	6

Conseillers de sensibilisation de soutien aux victimes	9	1	10
Preneurs de dépositions	26	10	36

Source : Evaluation finale du Projet Conjoint 2018

L'ensemble des stratégies d'appui à la CVJR a impacté positivement sur la sollicitation de ses services par la communauté notamment les victimes de violences. La fréquence des dépositions a augmenté. Selon le personnel de la CVJR à Bamako, les dépositions à **la date du 21/06/18 s'élevaient à 8.615**. La majorité des dépositions sont faites par les femmes. L'initiative des spots radio, télé et des équipes mobiles a permis d'approcher les services du CVJR aux populations les plus reculées (cercles, communes et villages).

Pour améliorer la qualité d'intervention, la CVJR a effectué un voyage d'étude en Côte d'Ivoire dans le but de s'imprégner des bonnes pratiques enregistrées et les dupliquer dans le contexte malien. Ce travail de partenariat entre CVJR Mali et la CDR de la Côte d'Ivoire a renforcé les compétences et les capacités de l'institution pour l'offre de services.

Le processus de déposition est toujours en cours. Les étapes d'enquêtes, d'audiences et de réparations ne sont pas encore entamées. A ce stade, la date de sa fermeture n'est pas indiquée selon le personnel interrogé à la CVJR à Bamako.

Malgré ce constat positif en termes de dépositions, la CVJR est confrontée à des difficultés. L'évaluation note un écart entre l'attente des victimes et les réponses apportées. Par exemple, les victimes veulent être dédommagées dès le dépôt de la plainte. Sur le terrain, il y a une réticence chez les victimes sexuelles à recourir aux bureaux des CVJR. Le tabou sur la sexualité, la peur d'être stigmatisé sont des raisons évoquées pour justifier leur réticence.

Sur le plan institutionnel au Mali, la CVJR est en phase d'expérimentation puis qu'elle est issue de la crise de 2012. Sa maturité demande du temps et la mise en application effective de l'accord pour la paix et la réconciliation.

Pour des interventions futures, ONU-Femmes, la Minusma, UNFPA et ses partenaires doivent continuer avec le renforcement des capacités de la CVJR et des associations de victimes dans les différentes régions pour une meilleure consolidation des acquis. La sensibilisation auprès des communautés permettra d'améliorer la fréquentation des services de la CVJR par les femmes et filles victimes d'abus sexuel et de viols.

- ✓ **DDR**

Le décret n°2015-0894/P-RM portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale de Désarmement- Démobilisation-Réinsertion (DDR) au Mali, constitue un volet capital pour la stabilisation immédiate d'un pays et pour son développement à plus long terme. Elle a pour objectif de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans un contexte d'après-guerre, favorisant la reconstruction et le développement.

Son mandat :

- **Le désarmement** consiste à rassembler, enregistrer, contrôler et éliminer les armes de petit calibre, les munitions, explosifs, les armes légères et lourdes détenues par les combattants, mais souvent aussi par la population civile.
- **La démobilisation** consiste à libérer officiellement, de façon contrôlée, les membres des forces et des groupes armés. Ce processus comporte notamment une phase de « réinsertion » pendant laquelle une assistance de courte durée est fournie aux anciens combattants.
- **La réintégration** est le processus consistant à restituer aux anciens combattants leur statut de civil et à les aider à obtenir un emploi et des revenus réguliers. Il s'agit d'un processus politique, social et économique de durée indéterminée qui se déroule essentiellement au sein des communautés, au niveau local[16].

Le processus de DDR encourage les anciens combattants à devenir des participants actifs au processus de paix en :

- Récupérant les armes se trouvant aux mains des combattants ;
- Retirant les combattants des structures militaires ;
- Intégrant les combattants à la société sur les plans social et économique[17].

Selon le rapport annuel 2016 du projet, 80 femmes de la société civile ont été sensibilisées sur le processus de DDR/RSS pour interagir avec les Commissions, 7 femmes Commissaires et staffs des Commissions DDR et RSS ont été également formées.

L'évaluation signale que la prise en compte du genre dans la commission nationale DDR est faible. Selon un personnel du Secrétariat Permanent du Genre, **sur 33 personnels du DDR, 32 sont des hommes et une femme**. Des plaidoyers sont encore nécessaires pour réduire cet écart.

- ✓ **Autorités Intérimaires**

L'Accord d'Alger prévoit « la mise en place, le cas échéant et au plus tard trois mois après la signature de l'accord, des autorités chargées de l'administration des communes, cercles et régions du Nord durant la période intérimaire ».

Ce dispositif constitue une réponse pour la préparation des élections à venir, la facilitation du retour des personnes déplacées et refugiées et la fourniture des services sociaux de base aux populations.

C'est ainsi que l'Assemblée Nationale du Mali a adopté le 31 Mars 2016, la loi portant modification du code des collectivités territoriales qui fut le fruit d'une large concertation entre le gouvernement, les parties politiques, les cadres techniques des départements ministériels directement concernés, les parties signataires de l'accord pour la paix, les associations des collectivités territoriales et la société civile.

La nomination des autorités intérimaires dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni constitue une avancée dans le cadre du retour de la paix. Même si la mise en place

[16] http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml
[17] http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml

des autorités intérimaires, des Mécanismes Opérationnels de Coordinations (MOC) a connu des difficultés, il y a un début de confiance en ces institutions.

Le 28 juin 2017, le Fonds pour la consolidation de la paix a lancé un projet de renforcement des capacités des autorités intérimaires de Ménaka et de Taoudenni sur les aspects liés à la division territoriale, aux travaux publics et à la fourniture de services de base[18].

Selon la Direction Nationale du Développement Social à travers une étude de profilage des Personnes Déplacées Internes, retournées et rapatriée en Mai 2017 auprès de 1.855 ménages déplacés, les résultats indiquent que 43% des PDI désirent retourner dans leurs lieux d'origine tandis que 54% prévoient de rester dans leurs zones de déplacement. Sur les PDI ayant exprimé une intention de retour, près de la moitié des ménages a indiqué vouloir rentrer au courant de l'année 2017, les autres n'ayant pas encore pris une décision. La majorité des ménages a déclaré attendre que les zones de retour soient sécurisées avant de se décider. Les populations déplacées ont exprimé le besoin de mise en œuvre de solutions durables pour la restauration de la sécurité et d'un environnement protecteur, mais aussi pour l'effectivité des services essentiels (éducation, santé, administration).

4.3.2.3. Quelles actions ont été menées par le Fond d'Autonomisation de la Femme et de l'Enfant (FAFE) en faveur du relèvement économique des femmes affectées par le conflit ?

La mise en place des programmes d'autonomisation de la femme et l'entreprenariat féminin pour la lutte contre la pauvreté a contribué à diminuer l'impact de la crise dans les zones de conflits et dans les autres régions indirectement touchées.

Selon le rapport annuel 2016 du projet, 96 projets ont été financés à hauteur d'un montant de 400 millions de FCFA. Le FAFE a permis de créer des économies d'échelles, de contribuer à la redynamisation des marchés locaux et de favoriser la cohésion sociale. Certaines femmes de façon collective ou individuelle ont participé à la prise en charge des dépenses familiales (nourriture, paiement d'ordonnance, vêtement…).

Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) a démarré en 2015, financé à hauteur d'un demi-milliard de FCFA par l'Etat pour couvrir toutes les femmes organisées en entreprises, en groupement ou en association.

Malgré, les initiatives et actions multiples à travers le partenariat multi acteurs (Gouvernement, société civile et partenaires techniques et financiers), l'évaluation a noté quelques insuffisances en termes d'accès des femmes au fonds FAFE.

L'analphabétisme, le manque de transparence parfois et l'inexpérience des femmes à concevoir des dossiers d'appels d'offre ont été aussi des goulots d'étranglements. L'incapacité de soumettre les offres dans le délai imparti a été une des causes de disqualification des groupements féminins.

[18] Conseil de Sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali.

Des mesures correctrices méritent d'être apportées pour faciliter davantage l'accès des femmes au fonds d'autonomisation et entreprenariat

4.4. Critères d'évaluation

4.4.1. Pertinence du projet

La pertinence du projet pose la question du bienfondé, sa raison d'être. Pour ce faire, l'évaluation s'est appuyée sur quelques points. Quel était la situation de départ ? Où en sommes-nous par rapport au problème ? Est-ce que le projet répondait à des besoins identifiés sur le terrain etc. ?

Dans son rapport 2017, Avocats sans frontière Canada, dans le cadre du Projet « Justice, Prévention et Réconciliation pour les femmes, mineurs et autres personnes affectées par la crise au Mali » décrit le contexte de la crise malienne. « *Au nord du pays, la crise a donné lieu à de graves violations de droits humains qui ont pris la forme de viols, d'exécutions sommaires, d'actes de torture, d'enrôlement d'enfants soldats, de détentions arbitraires, de destruction de monuments historiques et religieux. Certaines de ces violations ont notamment été attribuées à l'application de la loi islamique (charia) au nord du pays.* »

Les conséquences liées aux conflits comme celui au nord du Mali sont nombreuses. Ils laissent des traces indélébiles sur les communautés et sur les familles. De nombreuses études et rapports confirment la situation particulière des femmes. Fragilisées et exploitées, elles sont le plus souvent victimes de violences, de viols pratiqués comme arme de guerre. Le cas du Mali est très préoccupant car il s'inscrit dans un contexte de crise sécuritaire, politique, religieuse et de question identitaire, le tout accompagné d'un « mal développement », du retrait de l'Etat et de ses institutions. La justice, recours du citoyen, mal formée et mal outillée sur les questions de VBG, a laissé les femmes dans le silence, l'oubli, la souffrance et la marginalisation.

Le conflit armé au nord du Mali a créé une situation inédite pour l'Etat et les collectivités locales. La prise en charge et l'accompagnement des victimes post conflit n'étaient pas un dispositif planifié et maitrisé. En matière de VBG, les acteurs publics (justices, polices, professionnels de santé…) se sont retrouvées face une situation dont elles ne maitrisent pas les réponses appropriées pour y faire face. Chacun travaillant en fonction de ses représentations, moyens et de ses contraintes. Cet état de fait a joué négativement dans le processus de prise en charge globale et surtout d'accès à la justice des femmes victimes.

En 2013, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) avait recensé 5724 cas de violences sur les femmes depuis janvier 2012, dont 532 cas de violences sexuelles, 521 agressions physiques, 1201 cas de dénis de ressources, 1233 cas de violences liées aux pratiques traditionnelles (mariages forcés, excision, etc.). Parmi les victimes de ces violences, 15 % étaient de jeunes filles[19].

Le CEDAW notait, dans son plus récent rapport de juillet 2016 sur l'examen du Mali, l'impact sévère et persistant des hostilités qui se poursuivent sur la population civile, particulièrement

[19] Fond des Nations Unies pour la population, « Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : Les temps ont été durs pour les maliennes », en ligne : UNFPA Mali http://www.unfpa mali.org/journ %C3 %A9e-internationale-pourl %E2 %80 %99 %C3 %A9limination-des-violences-faites aux femmes- les-temps-ont- %C3 %A9t %C3 %A9-durs-pou.

sur les femmes du nord du Mali et celles déplacées. Elles font face à des niveaux de discrimination et de violence, incluant des violences sexuelles, qui ne semblent malheureusement pas en voie de diminuer[20].

Selon un ancien coordinateur du sous-groupe de suivi des VBG de l'UNFPA, il a rapporté qu': « en réponse à ces violations, 1172 cas ont bénéficié d'une prise en charge médicale, 1153 cas de prise en charge psychosociale, 600 ménages à Bamako et Mopti ont reçu un cash transfert (prise en charge économique), **7 cas** ont reçu une prise en charge juridique »[21].

La dernière donnée citée sur la prise en charge juridique démontre le besoin criant de services d'aide juridique et d'assistance judiciaire. Les dernières données collectées, dans les régions les plus affectées par la crise au Mali, recensent 9943 cas de VBG qui ont été déclarés de 2013 à décembre 2016, ce qui n'inclut bien sûr pas les cas non déclarés par peur de représailles, de stigmatisation, du fait du contexte sécuritaire précaire et/ou du manque de services de prise en charge médicale, psycho-sociale et juridique[22].

La lecture de ces constats sur la situation des femmes et la difficulté d'accès à la justice pour les femmes victimes de VBG permet de mieux cerner dans quel contexte le projet s'inscrit. Il répondait à un besoin criant des communautés et surtout des femmes victimes de VBG.

Il a été l'un des meilleurs moyens pour résoudre les objectifs déclinés dans le document projet. Aujourd'hui au Mali, le système judiciaire est mieux outillé, formé et sensibilisé sur les VBG.

« Le projet est très pertinent. Et a été un meilleur moyen pour renforcer les capacités des organes de la justice. C'est ainsi que les membres des organes ont été bien formés sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Et il a aussi permis aux femmes victimes de porter plainte au niveau des tribunaux. Il a également contribué à la prise en compte des victimes VBG au conflit. Il a facilité leur prise en charge médicale, l'accompagnement et l'assistance judiciaire. Il y a les unités d'appui qui veille sur les cas et les oriente **(Acteur de mise en œuvre Gao).**

La peur, la honte, l'impunité face aux VBG laissent peu à peu la place à la revalorisation et l'accompagnement des victimes, grâce aux acteurs comme APDF, Wildaf, GREFFA…

L'augmentation des dénonciations et l'évolution du nombre des cas devant les tribunaux prouvent un début de changement de la situation même si des efforts restent encore à faire car le travail est énorme et demande du temps.

[20] Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Observations finales concernant les sixième et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali, 25 juillet 2016, CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (Rapport CEDAW 2016), par. 3.

[21] Fond des Nations Unies pour la population, « Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : Les temps ont été durs pour les maliennes », en ligne : UNFPA Mali http://www.unfpa mali.org/journ %C3 %A9e-internationale-pourl %E2 %80 %99 %C3 %A9limination-des-violences-faites-auxfemmes- les-temps-ont- %C3 %A9t %C3 %A9-durs-pou (consulté le 26 janvier 2017).

[22] Fond des Nations Unies pour la population, Sous Cluster Violence basée sur le genre, Bulletin d'information n°2, janvier 2017, p. 1.

L'implication des différents partenaires a été bénéfique dans l'atteinte des résultats. Elle a permis de mieux répondre aux besoins des communautés grâce à l'ancrage territorial et l'expertise des partenaires de mise en œuvre.

Le projet s'inscrit dans la Politique Nationale Genre du gouvernement et est conforme aux conventions signées en la matière par le Mali.

« Il a été un moyen, un meilleur moyen pour appliquer les normes et standards (la résolution 1325) dans le processus de paix au Mali et à travers sa vulgarisation. Et ses activités sont en cohérence avec les problèmes identifiés. Et à titre d'exemple on peut citer les VBG. Le projet est le bienvenu. Il a besoin d'être davantage consolidé pour permettre aux vulnérables d'accéder à la justice appropriée. Le niveau d'engagement des bénéficiaires est très élevé. Les membres se sont engagés parce qu'ils se sont appropriés du projet ». (Acteur de mise en œuvre Gao).

4.4.2. Effectivité

4.4.2.1. Principaux facteurs favorisant l'atteinte ou la non atteinte des résultats escomptés

La réalisation des différents paquets d'activités a permis d'atteindre des résultats. Le partenariat entre les entités des Nations Unies (ONU Femmes, UNFPA et MINUSMA) ainsi que des ONG partenaires a favorisé la réalisation des résultats. Les entités des Nations-Unies ont appris à travailler ensemble dans un contexte de post-crise.

« Ce projet a été financé par le fond de la consolidation de la paix qui est un fond des Nations Unies. Sa particularité oblige les agences des nations Unies à travailler ensemble. Quand ce fonds vous finance, vous ne pouvez pas travailler seul. » Personnel ONU Femmes.

- **Eléments de succès ?**

Dans le cadre de ce projet conjoint, l'évaluation note quelques performances. Parmi celles-ci nous pouvons citer :

- ✓ **L'élaboration d'un draft de loi contre les VBG**. ONU Femmes a accompagné les organisations de la société civile pour l'élaboration de cette loi. Même si elle n'est pas votée, elle constitue une référence importante en matière de lutte contre les VBG.
- ✓ **La formation des acteurs de la chaîne pénale**. L'évaluation constate qu'il y a un changement d'approche dans la prise en charge des cas de VBG. Avec le projet, il y a eu un renforcement positif du dispositif de prise en charge holistique.
- ✓ **L'élaboration du plan d'action de la police nationale pour la lutte contre les violences basées sur le genre 2018-2020.** Ce plan vise à **c**ontribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre et à la lutte contre l'impunité des auteurs de toutes les formes de VBG. La Police Nationale est aussi membre de la commission d'élaboration de l'Avant-projet de loi sur les VBG, pilotée par le Ministère de la Promotion de la

Femme, de l'Enfant et de la Famille. La signature de ce document par le Ministre de la sécurité est une preuve de contribution du projet.

- ✓ **La mise à disposition à la police des matériels roulants (motos), informatiques, communicationnels.** Le projet a renforcé les capacités d'intervention de la police à travers les motos, les panneaux solaires, les lits de dortoir pour les victimes… L'ensemble de ces équipements a facilité les investigations sur le terrain en cas de VBG et d'apporter des réponses.
- ✓ **L'existence et le fonctionnement de la ligne verte 80 333.** Les communications faites à travers les médias (télévision, opérateurs téléphoniques…) ont amélioré le niveau de connaissance des communautés sur les VBG.
- ✓ **Les avocats et magistrats formés ont vu leurs connaissances améliorées**. Certains d'entre eux ont commencé à intégrer des bonnes pratiques quant à l'instruction des dossiers des plaignants, l'accueil, l'orientation…
- ✓ **La mise en place des unités d'appui familial au niveau de la police**. Ces unités d'appui à Tombouctou, Gao ainsi que le « ONE STOP CENTER » au sein du Groupement Mobile de Sécurité (GMS) dans le district de Bamako ont contribué à la prise en charge des cas de VBG.
- ✓ **Le dynamisme positif de dénonciation des cas de VBG.** La réalisation des 16 jours d'activisme, les séances d'information et de formation auprès des communautés ont commencé à produire des effets et du début d'impact. De plus en plus, certaines victimes ainsi que leurs parents dénoncent les cas de violences subies par les femmes et les filles.
- ✓ **La mise en place des comités de veilles, des clubs anti-VBG surtout à Tombouctou et Gao** a contribué à remonter des cas de VBG aux acteurs de mise en œuvre (Wildaf, police, gendarmerie…)
- ✓ **Les mesures de délocalisation des victimes en cas d'exposition extrême.** Certaines ONG partenaires comme Wildaf ont déplacé des victimes de Tombouctou à Bamako pour leur mettre à l'abri des menaces. Cette initiative a permis de sauver des vies humaines.
- ✓ **Le choix traditionnel des ONG partenaires de mise en œuvre.** Cela a facilité la rencontre avec les bénéficiaires potentiels et la réalisation des activités dans un contexte d'insécurité. Les ONG comme APDF, Wildaf, GREFFA, CAFO… possèdent des expériences dans la mise en œuvre des paquets d'activités du projet. La maîtrise et la connaissance du terrain ainsi que la méthodologie d'approche des ONG ont facilité l'atteinte des résultats.
- ✓ **La mise en place d'un cadre de concertation tripartite (MINUSMA, ONU Femmes et UNFPA).** Cela a été un espace de diagnostic, d'échange et de résolution de problèmes survenus lors de la mise en œuvre du projet. Mais il faut reconnaitre des lourdeurs administratives, des incompatibilités en matière de procédures de gestion, qui ont entrainé des retards dans la mise en œuvre des activités.

- **Eléments d'échecs ?**

Au-delà de ces succès, l'évaluation a noté des éléments d'échecs :

- ✓ Depuis 2015, plusieurs dossiers ont été déposés au tribunal et sont en attente de jugement. Le tribunal de la commune III qui avait été choisie pour juger les victimes de conflits, a été récemment dessaisi par la cour suprême. Il a été demandé que les tribunaux des régions du Nord prennent en charge les dossiers des victimes. Cependant à cause de l'insécurité, certains acteurs de la chaine pénale ne sont pas toujours sur place dans ces régions concernées. Ce blocage institutionnel n'est pas assimilable au projet.
- ✓ L'instabilité des agents des services techniques de l'Etat a ralenti parfois la mise en œuvre effective des initiatives. Les magistrats, les para-juristes formés changent fréquemment de postes ou sont mutés dans d'autres localités.
- ✓ La complexité et la lourdeur administrative. Chaque agence onusienne a ses principes et procédures, donc on assiste à une diversité de processus. Le manque d'harmonisation des principes rend difficile la coordination qui impacte parfois négativement sur la prise de décision. A titre d'exemple, la MINUSMA a concédé environ 7 à 8 mois de retard avant le démarrage de ces propres activités. Cette période de flottement a joué négativement sur l'effectivité de la mise en œuvre des actions planifiées.
- ✓ Le retard dans la mise en œuvre des activités confiées au département ministériel. Certains départements ministériels (MPFEF, Justice, …) ont eu du mal à exécuter certaines activités conformément au calendrier initial et surtout à justifier leurs fonds dans les délais établis. Ceci a constitué de lourdes conséquences sur le planning. Ce qui a amené le projet a demandé une extension sans un coût additionnel.

4.4.2.2. A quel point peut-on dire que les systèmes de planification, suivi et présentation de rapports a fonctionné ?

Le système de suivi-évaluation était basé sur la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Les ONG partenaires et les départements ministériels sont chargés d'élaborer des rapports et les soumettent aux agences Onusiennes. La coordinatrice du projet avait pour rôle de centraliser les données ainsi que leur analyse.

Pour apporter des solutions pratiques aux difficultés de terrain, des missions de supervision conjointes ont été réalisées par les représentants des structures Onusiennes en collaboration avec les ONG partenaires de mise en œuvre et les agents des services techniques de l'Etat.

Dans le but de respecter la redevabilité, ONU Femmes, et UNFPA produisent des rapports annuels aux bailleurs de fonds.

Le Gender-Based, Information, Mangement System (GBVIMS), mis en place par les membres signataires a permis de faciliter le traitement et le partage des données.

Une des performances du système de suivi-évaluation est aussi liée à l'instauration d'un système de communication interactif (utilisation des réseaux sociaux pour faciliter l'échange entre les acteurs).

Malgré les difficultés liées au système de planification et au suivi des activités à cause de l'insécurité dans les régions du Nord du Mali, à la nature du projet (conjoint), à la coordination et au retard dans la production du rapport par les ministères, le projet est parvenu progressivement à se consolider.

4.4.2.3. Eléments d'insuffisance du système de planification et du suivi-évaluation

Dans le document projet, il était prévu de faire une évaluation à mi-parcours au mois de septembre 2015 afin de faire un état des lieux sur l'avancement du projet. A ce stade l'équipe d'évaluation n'a pas reçu ce document.

Des missions de suivi et d'évaluation n'ont été parfois réalisées dans les délais requis, à cause de l'insécurité dans les zones d'intervention du projet.

Du côté des départements ministériels, le respect de calendrier de soumission des rapports (narratif et financier) n'est pas toujours respecté. Ce qui a entraîné un retard dans la réalisation des activités du projet.

« Naturellement nous avions eu des difficultés avec les partenaires ministériels. Une activité qui est faite en septembre, on envoie le rapport 3 à 6 mois après. Parfois il y a des problèmes de qualité et on est obligé de les faire reprendre. » Personnel Agence Onusienne.

4.4.3. Durabilité du projet

- **Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités du Gouvernement, garantissant l'assistance et la protection des droits des victimes de violences liées au conflit et VBG ?**

Les différents appuis apportés par le projet a permis davantage de renforcer les capacités des agents du gouvernement en matière d'assistance et de protection des droits des victimes de violences.

Grâce à l'approche d'intervention du projet, 160 acteurs de la chaîne pénale sont formés sur le genre et les VBG liées au conflit (Gao et Tombouctou) ainsi que sur les textes juridiques nationaux et internationaux etc. Ces acteurs formés constituent des moteurs de changement durable afin de consolider les acquis dans le cadre l'assistance et de la protection des victimes.

En outre, l'approche d'intervention du projet a été l'acquisition des nouvelles connaissances et compétences des leaders communautaires (chefs de quartiers, chefs religieux, femmes leaders etc), d'acquérir des nouvelles connaissances et des compétences à travers. Elle a permis de garantir l'assistance et la protection des droits des victimes des violences liées au conflit et VBG. Par exemple le développement du soutien familial et communautaire auprès des victimes, la collaboration avec les acteurs de prise en charge à travers l'information, la sensibilisation

interpersonnelle, la dénonciation positive des cas de VBG sont des mécanismes de continuation des actions après le retrait du projet.

Aussi, l'appropriation des leaders communautaires de la résolution 1325 et autres résolutions connexes est un élément nécessaire à la prévention et à la lutte contre les VBG.

L'approche adoptée par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA et leurs partenaires a été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés des outils en matière de femmes, paix et sécurité.

La durabilité est aussi assurée par :

- La présence et l'implication des acteurs de l'Etat : les nationaux, les fonctionnaires qui pilotent les actions au niveau des structures de prise en charge (police, santé, justice…) ;
- La collaboration entre acteurs (les structures communautaires ont appris à travailler ensemble) ;
- La mise en place des centres de prise en charge ;
- La décentralisation de la ligne verte (Bamako, Gao, Sikasso) ;
- La nomination des points focaux genres dans toutes les unités de la police.

Malgré ces points positifs qui contribuent à la durabilité du projet, le financement et la prise en charge des VBG par des acteurs non étatiques pourraient constituer des freins à long terme. Il est important que l'Etat joue son rôle de leadership, en mobilisant des ressources nationales pour la continuité des actions.

4.4.4. Efficience

4.4.4.1. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?

La particularité du projet conjoint réside du fait qu'il est mis en œuvre par 3 partenaires d'exécutions (ONU Femmes, MINUSMA et UNFPA) en collaboration avec les ONG partenaires et les départements ministériels. Les procédures administratives diffèrent d'une agence à une autre. Chaque agence a la responsabilité de suivre les ONG avec qui elle a contracté ainsi que les départements ministériels.

La gestion administrative du projet a été confiée au Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD. Ladite structure était chargée de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF[23].

S'agissant des mesures de responsabilité et de transparence, chaque agence Onusienne fait état de la réception et de la gestion des fonds reçus de la part de l'agent administratif sur le budget.

[23] IRF-Descriptif du projet

Des audits (internes et externes) ont été réalisés auprès de chaque agence des Nations Unies bénéficiaires du fonds.

Par exemple, dans l'octroi des fonds aux acteurs de mise en œuvre, l'UNFPA oblige l'ouverture d'un compte spécifique pour mieux suivre l'utilisation du financement.

Au sein de ces agences (UNFPA, MINUSMA), plusieurs sous-unités travaillent sur la mise en œuvre de ce projet. Ce travail transversal a permis d'assurer la continuité des actions.

Pour assurer la gestion courante du projet, un cadre de concertation a été mis en place qui se réunissait chaque mois pour faire l'état d'avancement du projet. Les différentes réponses apportées aux problèmes ont permis de développer la communication autour du projet et à favoriser la cohésion d'équipe pour l'atteinte des objectifs.

En termes de procédures d'intervention sur le terrain, les ONG partenaires comme Wildaf ont été confrontées à des difficultés d'enregistrement de l'identité des militaires lors des formations (délivrance des photocopies des cartes d'identité).

4.4.4.2. Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des montants et autres moyens engagés (fonds, compétences, temps …) ? Le projet a-t-il réalisé systématiquement les économies d'échelles possibles ?

Dans la production des résultats, des mécanismes ont été pris par le projet en vue de réduire les coûts de mise en œuvre. Pour y parvenir, ONU Femmes, MINUSMA et UNFPA ont contracté avec les ONG ayant une expertise reconnue dans la prévention et la prise en charge des cas de VBG. La plupart de ces ONG (Wildaf, GREFFA, APDF, RESPFECO) ont déjà mené des interventions similaires dans les zones du projet.

La stratégie de réalisation des paquets du projet se fait à 2 niveaux. Au premier niveau, il y a les réalisations indirectes (qui consiste à contracter avec les ONG) et les réalisations directes dont ONU Femmes, la MINUSMA et UNFPA elles-mêmes mettent en œuvre. Pour les réalisations directes, il y a les séances de formation dont l'expertise ne relève que de la MINUSMA, ONU Femmes, UNFPA, l'élaboration des offres…

Cette stratégie de réalisation directe a contribué à réduire les coûts de mise en œuvre et de mieux respecter des calendriers spécifiques.

La connaissance du terrain a facilité la mise en œuvre des activités et de produire des résultats dans un contexte marqué par l'insécurité. Pour assurer la réalisation des activités planifiées, la durée du projet prévue pour 18 mois a été prolongée à 24 mois sans une variation en hausse du budget global initial. Cette stratégie a permis de combler le retard dans l'exécution.

« Nous avons eu la chance que le bailleur nous ait accordé 2 extensions sans coût, un projet PBF est de 18 mois. Donc le projet a été mis en œuvre de 2015 au 31 décembre 2017, donc nous avions eu 6 mois additionnels. Cela nous a permis de terminer les activités et de consolider les acquis. A mon avis je pense qu'on a été efficient. » Personnel Agence Onusienne

4.4.4.3. Cadre institutionnel de gestion et Système de suivi et évaluation du programme

Malgré, les difficultés liées au suivi des activités à cause de l'insécurité dans les régions du Nord du Mali, à la nature du projet qui est conjoint et à la coordination, le projet est parvenu progressivement à se consolider.

- **L'accord de partenariat et la coopération avec les autres organisations du système des Nations unies pour réaliser conjointement les objectifs du projet programme a-t-il facilité l'atteinte des résultats ?**

La réalisation des différents paquets d'activités a permis d'atteindre des résultats. Le partenariat entre les entités des Nations Unies (ONU Femmes, UNFPA et MINUSMA) ainsi que des ONG partenaires a favorisé la réalisation des résultats. Les entités des Nations-Unies ont appris à travailler ensemble dans un contexte de post-crise.

« Ce projet a été financé par le fond de la consolidation de la paix qui est un fond des Nations Unies. Sa particularité oblige les agences des nations Unies à travailler ensemble. Quand ce fonds vous finance, vous ne pouvez pas travailler seul. » Personnel de l'agence Onusienne.

- **Quels mécanismes ont-ils été utilisés par les partenaires de mise en œuvre pour la synergie de leurs actions ? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils produit des impacts croisés ?**

Dans la réalisation des activités planifiées par le projet, des mécanismes ont été mis en place en vue d'impliquer les services techniques de l'Etat. Il s'agit par exemple du Ministère de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Santé, du Ministère de la Sécurité ainsi que leurs démembrements dans les régions. La synergie d'action entre les services techniques de l'Etat entre les ONG de mise en œuvre, ONU Femmes, Minusma et UNFPA a permis de créer une dynamique favorable pour la mise en œuvre des séances de formation auprès des acteurs de la chaine pénale, des caravanes sur la résolution 1325 et autres résolutions connexes etc.

En outre l'implication des autorités communales, des leaders communautaires par les partenaires de mise en œuvre a permis de renforcer les acquis en termes de mobilisation sociale pour la lutte contre les VBG et de promouvoir le recours aux services de prise en charge.

Par exemple à Tombouctou, l'ONG Wildaf a mis en place des points focaux de protection qui orientent les victimes à Wildaf qui à son tour réfère à d'autres acteurs comme l'hôpital, la police, la gendarmerie…A Gao les clubs anti-VBG collaborent avec l'ONG GREFFA ainsi que d'autres acteurs.

« A Tombouctou, cette synergie d'acteurs s'est développée. Dès que Wildaf identifie un cas de VBG, on réfère la victime à l'hôpital. Et la MINUSMA a un psychologue dont les médecins

peuvent l'appeler en cas de besoins de prise en charge psychologique » Personnel ONG Wildaf

A Bamako, APDF, Wildaf collaborent avec le centre ONE STOP CENTER au GMS qui fait la prise en charge holistique des cas de VBG…

L'établissement de synergie d'action par les partenaires de mise en œuvre est en train de créer des impacts croisés. Il s'agit par exemple de la collaboration pour l'identification des victimes et des auteurs de violences, l'orientation et la prise en charge des victimes.

4.4.5. Participation au projet

La participation des bénéficiaires au projet est un élément important pour évaluer la cohérence et la pertinence des activités. Elle démontre comment les bénéficiaires ont pris part à la conception et la mise en œuvre du programme.

- **Preuves de l'implication des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre du projet**

Dès la conception du projet, les besoins des femmes ont été identifiés dans les zones concernées. L'objectif de ce projet était d'apporter une assistance holistique aux femmes/filles victimes de VBG par le conflit et de mettre en œuvre des actions cohérentes et pertinente par le biais de la participation des organisations de la civile et du gouvernement du Mali.

C'est dans cet ordre d'idées que les bénéficiaires du projet (femmes/filles victimes de VBG) ont été impliqués dans la mise en œuvre des activités. Les approches développées par les ONG partenaires ont certes favorisé la participation des femmes/filles aux séances de sensibilisation et d'identification des victimes au sein des espaces de regroupement des femmes, la prise en charge des VBG, etc.
La collaboration des femmes avec les acteurs de mise en œuvre, constitue des preuves de l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet.

- **VBG**

Dans les différentes localités du Nord, les leaders traditionnels (chefs de quartiers, chefs religieux), les jeunes et les femmes ont participé à la sensibilisation des communautés par rapport aux Violences Basées sur le Genre pour assurer l'interface entre la population et les ONG. En matière de changement, il y a eu une mobilisation communautaire pour une réduire les VBG, de briser le silence et l'impunité et d'améliorer la fréquentation des services de prise en charge.

- **Participation des hommes et des femmes au processus de consolidation de la paix**

La participation des hommes aux formations, et aux caravanes sur la résolution 1325 a permis de développer une prise de conscience et de mieux connaitre leurs rôles en matière de prévention et de médiation de conflit. Les messages d'information et de sensibilisation à travers les radios, la télévision, les spots ont permis aux hommes d'être sensibilisés aux rôles que les femmes et les filles peuvent jouer dans le processus de consolidation de la paix.

Les cases de la paix, lieux de rencontre et espaces d'échange et de pardon ont permis aux femmes d'être informées sur leurs rôles et droits dans les situations de crise et post crise. Le renforcement des femmes par les acteurs de mise en œuvre sur les techniques de gestion de conflits a permis dans certains contextes de résoudre localement les conflits.

4.4.6. Apprentissages

Le projet a connu des ralentissements à cause des contraintes administratives surtout du côté des ministères à respecter leur engagement en rapport aux planifications conjointes avec ONU Femmes. En outre, le remaniement constant au niveau des ministères a rendu parfois le travail de partenariat difficile.

Quelles sont les principales leçons apprises du programme ?

L'évaluation finale du projet « d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et genre basées à la justice et à la sécurité dans le processus de la consolidation de la paix au Mali » a permis de tirer les leçons suivantes :

- Le développement du partenariat multi acteurs dans un contexte de post conflit favorise le renforcement du système judiciaire.
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaine pénale est une condition nécessaire pour l'accès des femmes à la justice et la sécurité.
- Les actions de plaidoyers, l'implication et l'engament de la société civile à travers les actions de plaidoyer sont essentiels pour faire voter des lois spécifiques sur les VBG.
- La mise en place des unités de prise en charge holistique et leur équipement contribuent à améliorer l'accès des victimes aux services.
- L'implication et la participation des communautés sont des éléments essentiels pour la détection et l'accompagnement des victimes.
- La coordination entre les acteurs au niveau local, régional, national reste le meilleur moyen pour adapter l'offre à la demande.

Qu'est-ce qui a marché ?

- Le choix des ONG de mise en œuvre
- L'implication des services techniques de l'Etat
- Le renforcement de la prise en charge holistiques des VBG
- L'implication des leaders communautaires
- L'appropriation du projet par les bénéficiaires
- La participation et l'implication des femmes dans les commissions de dialogue pour la paix et la réconciliation etc.

Qu'est-ce qui n'a pas marché et pourquoi ?

- La réticence de certaines victimes à porter plainte (peur de la stigmatisation),
- L'impunité des auteurs de crime comme les porteurs d'uniforme
- Le retard dans la prise en charge des plaintes par la justice…
- L'insécurité a joué sur la mise en œuvre des activités de supervision.

CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS

Conclusion

A la fin de la présente évaluation, le projet conjoint a obtenu des résultats qui ont contribué à renforcer la prise en charge holistique des victimes de VBG.

Cependant, l'accès à la justice reste aujourd'hui le maillon faible du dispositif de prise en charge. Il apparait évident que des efforts complémentaires doivent être fournis pour mieux assister et accompagner les femmes victimes de VBG. La résolution de la crise malienne, l'instauration d'une paix durable n'est possible que si le système judiciaire réponde aux besoins de justice et réparation des victimes. Le vivre ensemble, la réconciliation souhaitée par l'ensemble des acteurs passe aussi par la refondation de la justice, l'accès des personnes vulnérables aux institutions tout en garantissant la protection et anonymat des victimes.

Recommandations

Au terme de ce travail, sur la base des résultats obtenus et des insuffisances observées, l'équipe d'évaluation propose des recommandations suivantes :

Au niveau des partenaires

Vu la complexité de la question des VBG, les partenaires doivent continuer avec le renforcement des capacités des acteurs étatiques pour une meilleure réponse.

Les procédures des partenaires techniques et financiers doivent être plus souples et mieux adaptées aux réalités du terrain.

Au niveau de l'Etat

Le processus de recours et d'accès à la justice des victimes n'est possible que par la présence effective de l'Etat sur l'ensemble du territoire :

- L'Etat doit garantir la sécurité et l'accompagnement des victimes mais aussi l'ensemble des acteurs habilités à faire la prise en charge, l'égalité d'accès et de traitement sans distinction de rang ou de statut social.
- L'Etat doit affirmer son leadership et faire des VBG une question centrale au Mali (positionner les VBG dans un service précis).
- L'Etat, dans sa politique de l'action humanitaire ne doit pas être tributaire des finances extérieures pour des raisons de durabilité et de souveraineté. Un fond autonome, national doit être dédié à cette question.
- Promouvoir la représentation des femmes dans ces commissions, mais aussi la participation de ces femmes et des OSC dans les espaces de prise de décision

- Intégrer les stratégies, programmes, les plans de travail, entre autres documents de planification stratégique dans la perspective genre.
- Continuer avec les actions de plaidoyer et l'accompagnement technique à ces instances.
- Créer de cadres de concertation et coordination entre les acteurs clés PTF, gouvernement, OSC.

Au niveau de la justice

Une crise comme celle que le Mali vienne de traverser, déstabilise les institutions et fragilise le rôle de la justice garant des libertés. Pour pallier à cette insuffisance, il est nécessaire de réhabiliter la justice pour qu'elle soit plus proche des justiciables. Pour ce faire, il faudra :

- **L'écoute** des victimes, de toutes les victimes dans un cadre sécurisé et anonyme.
- Au-delà de l'écoute, de l'enregistrement des plaintes, la justice doit situer les responsabilités et **sanctionner** les coupables.
- Après une telle crise et dans un contexte de vulnérabilité, les victimes ont besoin de **réparation** (financière, sociale, psychologique et médicale) pour faire face aux aléas de la vie.

Ce dispositif juridique ne sera possible que si l'ensemble de la chaine pénale et des para juristes sont formés, sensibilisés et outillés dans la prise en compte du genre en matière de réconciliation post conflit.

La mise en place d'une justice transitionnelle, imprégnée des réalités locales et impliquant les acteurs locaux est un élément essentiel pour une paix durable.

Au niveau des victimes et de la société

Les victimes doivent être au centre du processus de réconciliation. La prise en compte de leur souffrance et leur réinsertion passe aussi par la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs sociaux. Pour ce faire, il est important de continuer à mobiliser les chefs religieux, les chefs coutumiers, les notables, l'ensemble des couches sociales pour épauler et encourager les victimes à parler et déposer des plaintes. Ils peuvent servir de relais entre les victimes et les structures de justice.

Egalement, il faut le renforcement de capacités des organisations des victimes pour qu'elles puissent continuer avec le travail qu'elles sont déjà initiées à savoir la pris en charge des victimes, il s'agit de l'appropriation de la part de la société civile et même la mobilisation/ prise d'initiative pour répondre à leurs propres problèmes.

Il est aussi important de continuer à faire des efforts pour la prise en charge aussi des hommes et garçons victimes des VBG liées au conflit.

BIBLIOGRAPHIE

1. Avocats sans frontière Canada. Projet Justice, Prévention et Réconciliation pour les femmes, mineurs et autres personnes affectées par la crise au Mali. Rapport 2017.
2. Avocats sans frontière Canada. Accès à la justice au Mali, une réalité à bâtir. Rapport 2017
3. WILDAF, Rapport sur les sessions de formation des acteurs en stratégie holistique de prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre. 2017.
4. Bulletin du Sous Cluster Violences Basées sur le Genre N°4 (Juillet - Novembre 2017).
5. Exposé Liminaire de madame la ministre de la PFEF, 64ème Session du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes Genève (Suisse) ,15 Juillet 2016.
6. ONU-Femmes. Rapport annuel 2016,
7. ONU-Femmes. Rapport d'évaluation finale du programmes « Femmes, paix et Sécurité » au Mali, 2016
8. Avocats sans frontières Canada. État des lieux sur la justice transitionnelle au Mali, 2016, à la page 37 ;
9. Dr.Doulaye KONATE. Les mécanismes traditionnels de règlement des conflits face aux enjeux de la justice et de la paix dans le Mali de l'après crise.
10. ONU Femmes. Stratégies de décentralisation et de pérennisation du Système Ligne Verte. Rapport de l'atelier bilan et Validation, Janvier 2015.
11. Innovating Justice, Les besoins des maliens en matière de justice : vers plus d'équité, 2015, [en ligne] Hiil Innovating Justice.
12. ONU-Femmes. Rapport à mi-parcours du programmes « Femmes, paix et Sécurité » au Mali, 2015.

13. EFFAD. Projet d'Assistance Psychosociale et Economique des Femmes et Filles Déplacées et Restées sur place dans la commune Rurale de Tessalit. Rapport Annuel, Mars 2014.
14. ONU Femmes. Programme Assistance aux Femmes/filles Affectées par le conflit et participation des Femmes au processus de consolidation de la paix au Mali. Rapport Technique d'Etape, janvier-Décembre 2014 ;
15. APDF. Maison d'accueil et d'hébergement des femmes/filles victimes de Violences Basées sur le genre. Rapport mensuel ,2013.
16. CAFO. Rapport d'Etape projet promotion des cases de la paix des femmes au mali « woye siffa », Avril-Décembre 2013.
17. ONU Femmes. Programme Assistance aux Femmes/filles Affectées par le conflit et participation des Femmes au processus de consolidation de la paix au Mali. Rapport Technique d'Etape, Octobre 2012 à juillet 2013.
18. ONU Femmes. Programme Assistance aux Femmes/filles Affectées par le conflit et participation des Femmes au processus de consolidation de la paix au Mali. Rapport Technique d'Etape, Octobre 2012 0 Décembre 2013
19. Fédération Internationale des droits de l'Homme, Mali .Les droits des femmes doivent être au cœur de la transition, 2013 [en ligne].
20. American Bar Association.Évaluation de l'accès à la justice pour le Mali. 2012, à la p. 40.
21. ODI Sahel. Projet d'appui à la lutte contre les violences Basées sur le Genre et la prostitution du fait conflit armé dans la Commune Rurale de Konna, Décembre 2013.
22. Fond des Nations Unies pour la population. Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : Les temps ont été durs pour les maliennes.
23. http://www.hiil.org/data/sitemanagement/media/HiiL_Mali_Report_ lores.pdf aux pp. 71 et 83 (Rapport Hiil).
24. IRF-Descriptif du projet
25. MPFEF. Mise en œuvre du Plan d'Action de la Politique Genre du Mali. Rapport 2013
26. N'taho Désitée Florine Victoire Roxann ODOUKPE. Réflexion sur la justice transitionnelle. DEA, 2009
27. ONU-Femmes. Rapport Annuel du projet GIP2,, 2016.
28. Rapport CEDAW 2006).
29. Rapport CEDAW 2006, par. 17-18.
30. ONU-Femmes. Plan d'action de la police nationale du Mali pour la lutte contre les VBG 2018-2020.
31. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Mali, 3 février 2006, CEDAW/C/MLI/CO/5, par.
32. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (CEDAW)
33. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali.
34. Constitution du Mali, préambule.
35. Cours dispensé à École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMPABB)http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml

36. Projet Lexopedia, « La république du Mali » ; « Étude sur l'état d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux et régionaux des droits humains ratifiés par le Mali » (novembre 2010)
37. PAN 1325, 2015-2017
38. Rapport ABA ROLI Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,
39. Rapport CEDAW 2016, supra note 26, par. 13
40. Union Africaine. Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté le 11 juillet 2003.

ANNEXES

Liste des entretiens réalisés

Tombouctou

Nom de la structure	**Poste de la personne rencontrée**
Case de la paix	Femme leader
WILDAF	Conseiller en développement
Hôpital	Assistant psycho-social
Groupement GOROBEN	Membre du groupe
Association GOMINIKONDE	Membre d'association
Police	Commissaire
Survivante	Bénéficiaire
Association Tamahagoumo (espoir)	Membre

Liste des participantes (focus group) Tombouctou

N°	Prénom	Nom	Nom du groupement	Statut occupé
1	Mint	GUTTEYE	Association TAMAHAGOUMO (ESPOIR)	Membre
2	Souma	YATTARA	Association TAMAHAGOUMO (ESPOIR)	trésorière
3	Ami	MAIGA	Association TAMAHAGOUMO (ESPOIR)	membre

4	Bintou	YATTARA	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	Secrétaire administratif
5	Nyélé	MAIGA	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre
6	Fati	MAIGA	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre
7	Fadimata	MAMA	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre
8	Nafissa	MAIGA	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre
9	Fatamould	TRAORE	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre
10	Fanta	SISSOKO	Association (ESPOIR) TAMAHAGOUMO	membre

GAO

Nom de la structure	**Poste de la personne rencontrée**
ONU Femmes	Chargé de programme (paix et sécurité)
UNFPA	Conseillère
Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de l'enfant	Point focal genre
DEMESO	Point focal genre
Garde nationale	Point focal genre
Gendarmerie	Point focal genre
CVJR	Membre
GREFFA	Coordinateur
APDF	Coordinateur
Police	Commissaire
Unité de prise en charge VBG	Psychologue
Hôpital de GAO	Médecin
G. Force	Coordinateur
Bénéficiaires • Groupement de femmes Bahondo, Houna Koukou Gonda Gomni Les femmes et filles victimes de VBG • Les femmes leaders	

- Les hommes/ femmes de la communauté
- Les leaders communautaires

Les structures Rencontrées à Bamako

Nom de la structure	**Poste de la personne rencontrée**
ONU Femmes	✓ Coordinatrice du projet GPI2 ✓ Assistante du projet GPI2
UNFPA	Point focal genre
AMDH	Chargé de programme
WILDAF	Chargé de programme
REPSFECO	Présidente
APDF	Chargée de programme
Ministère de la sécurité	Point focal genre
UTG	Coordinatrice Nationale
CVJR	Membre
RSS	Membre du Comité Nationale
Secrétariat permanent de la politique genre	Point focal
PNLE	Point focal genre
MAA	Membre
DNS	Directrice du programme SR
CNDDR	Point focal genre